

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 février 2007

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2006	(p. 5)
<b>Désignation</b> de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron (dossier n° 2007-3943)	
* Opérations de vote	(p. 8)
* Résultats du vote	(p. 16)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association des communautés urbaines de France -Acuf- (dossier n° 2007-3955)	
* Opérations de vote	(p. 15)
* Résultats du vote	(p. 20)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de la Région urbaine de Lyon -RUL- (dossier n° 2007-3956)	
* Opérations de vote	(p. 21)
* Résultats du vote	(p. 27)
<b>Question</b> orale du groupe UMP relative au bilan du forum pour une mondialisation responsable	(p. 30)

Les textes des délibérations n° 2007-3907 à 2007-3973 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 363.

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2007-3907</b>	Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur l'immeuble en copropriété situé 66, rue Etienne Richerand -	(p. 5)
<b>N° 2007-3908</b>	Convention avec l'association Pérégrinalyon - Subvention -	(p. 9)
<b>N° 2007-3909</b>	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisée (PDALPD) - Captation de logements privés à vocation sociale -	(p. 9)
<b>N° 2007-3910</b>	Convention de délégation des aides à la pierre de l'État - Année 2007 -	(p. 9)
<b>N° 2007-3911</b>	Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Avenant à la mission de relogement - Participation complémentaire de la Communauté urbaine -	(p. 5)
<b>N° 2007-3912</b>	La Tour de Salvagny, Tassin la Demi Lune - Projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine -	(p. 6)
<b>N° 2007-3913</b>	Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours de maîtrise d'oeuvre et désignation des membres de la commission composée en jury -	(p. 6)
<b>N° 2007-3914</b>	Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Protocole fixant les modalités de mise en oeuvre de la 1ère tranche (2006-2009) de la 2° phase du volet habitat -	(p. 6)

<b>N° 2007-3915</b>	<i>Saint Genis Laval - Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'une autorisation de programme partielle -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3916</b>	<i>Projet de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - 2° tranche -</i>	(p. 14)
<b>N° 2007-3917</b>	<i>Givors - Projet de renouvellement urbain - Convention avec l'Anru -</i>	(p. 5)
<b>N° 2007-3918</b>	<i>Albigny sur Saône - Rue Germain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3919</b>	<i>Ecully - Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Demande de complément d'autorisation de programme (AP) pour les travaux -</i>	retiré
<b>N° 2007-3920</b>	<i>Grigny - Rues Bouteiller et Buisson - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Transfert à la Communauté urbaine des marchés contractés par la Commune -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3921</b>	<i>Grigny - Chemin des Charmes et rue Yves Farge - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et individualisation de programme - Transfert, à la Communauté urbaine, des marchés contractés par la Commune -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3922</b>	<i>Saint Fons - Individualisation d'autorisation de programme - Prolongement de la voie nouvelle n° 4 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3923</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Rue du professeur Deperet, entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue François Mermet - Opération 0029 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3924</b>	<i>Vénissieux - Extrémité de la contre-allée Thorez - Domanialité Alliade - Aménagement de voirie et plantations - Participation financière au profit d'Alliade -</i>	(p. 5)
<b>N° 2007-3925</b>	<i>Mions - Requalification de la rue Mangetemps, y compris carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps, rue du 23 août 1944 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3926</b>	<i>Lyon 9° - Voie nouvelle des deux Joannès - Phase acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 5)
<b>N° 2007-3927</b>	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges du Rhône réaménagées - Autorisation de signer un marché à bons de commande pour les prestations de propreté et d'entretien courant des espaces verts entre les ponts Winston Churchill et Pasteur -</i>	(p. 15)

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>N° 2007-3928</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'association Action'elles pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 16)
<b>N° 2007-3929</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec le centre d'information des femmes (CIF) du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 16)
<b>N° 2007-3930</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle 2007 avec Rhône-Alpes entreprendre (RAE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3931</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat 2007-2009 à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3932</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention pluriannuelle 2007-2009 avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3933</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec le mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3934</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle avec l'association Vouloir Entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3935</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3936</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'association Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3937</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'action 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention -</i>	(p. 17)

<b>N° 2007-3938</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) de l'école de management de Lyon (EM) pour son programme d'actions 2007 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-3939</b>	<i>Grand prix du design points de vente - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3940</b>	<i>Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2007 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2007-3941</b>	<i>Convention avec l'association Imaginove - Subvention année 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3942</b>	<i>Protocole de coopération avec la ville de Lviv en Ukraine -</i>	(p. 22)
<b>N° 2007-3943</b>	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron - Désignation des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-3944</b>	<i>Participation de la Communauté urbaine à la société anonyme concessionnaire des aéroports de Lyon -</i>	(p. 22)
<b>N° 2007-3945</b>	<i>Convention de partenariat avec l'Espace numérique entreprises (ENE) - Subvention -</i>	(p. 7)

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

<b>N° 2007-3946</b>	<i>Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2007 - Répartition des crédits -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3947</b>	<i>Dématérialisation de la paie - Accord tripartite avec la Trésorerie principale du Grand Lyon et la Chambre régionale des comptes -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3948</b>	<i>Individualisations d'autorisations de programme opérations globalisées 2007 : bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels -</i>	(p. 27)
<b>N° 2007-3949</b>	<i>Bron - Individualisation d'autorisation de programme - Construction d'un dépôt agent entretien voie publique, direction de la propreté situé 63, avenue Camille Rousset -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3950</b>	<i>Corbas - Convention de transfert de l'aérodrome au profit de la Communauté urbaine -</i>	(p. 28)
<b>N° 2007-3951</b>	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3952</b>	<i>Sogely - Evolution du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation - Aménagement de la redevance d'occupation -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3953</b>	<i>Fourniture de carburant par cartes accréditatives - Lot n° 1 : essence et gazole - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)

## COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2007-3954</b>	<i>Présentation du rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés -</i>	(p. 29)
<b>N° 2007-3955</b>	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association des communautés urbaines de France -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3956</b>	<i>Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la région urbaine de Lyon -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3957</b>	<i>Solidarité internationale Eau - Convention avec le réseau pS-Eau - Participation financière -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3958</b>	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2007 dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3959</b>	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2007 et éventuellement 2008 - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3960</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Rue Louis Maynard - Avenue du 8 mai 1945 - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Tranche 3 - Autorisation de signer un marché de travaux -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-3961</b>	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2007 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépenses et AP 110 en recettes -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3962</b>	<i>Communes du Sage de l'est lyonnais - Elaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Actions 2007 - Convention -</i>	(p. 29)

<b>N° 2007-3963</b>	<i>Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2007 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3964</b>	<i>Lyon - Organisation de la conférence internationale Novatech - Convention - Subvention -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3965</b>	<i>Définition des programmes d'action à mener en 2007 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1034 - réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1029 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3966</b>	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3967</b>	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3968</b>	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : traitement des déchets par valorisation énergétique - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 30)
<b>N° 2007-3969</b>	<i>Marché public pour la collecte des déchets ménagers et nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Avenant n° 2 : mise en place de micro-bennes pour des raisons réglementaires de sécurité et de limitation des coûts -</i>	(p. 30)
<b>N° 2007-3970</b>	<i>Autorisation pour signer un avenant au marché public pour la collecte des déchets ménagers et nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 - Avenant n° 2 : mise en place de micro-bennes pour des raisons réglementaires de sécurité et de limitation des coûts -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3971</b>	<i>Vénissieux - Convention annuelle de partenariat avec le Secours populaire français - Accès à la déchèterie et à l'usine d'incinération Lyon sud -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-3972</b>	<i>Assistance aux subdivisions de collecte de la direction de la propreté dans l'identification des causes de mauvaise qualité de la collecte sélective et dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des plans d'actions correctives - Autorisation de signer le marché -</i>	retiré
<b>N° 2007-3973</b>	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 8)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### président

Le lundi 12 février 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 2 février 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Allais, Assi, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mmes d'Anglejan, David, De Coster, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Passi, Perret, Petit, Philip, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Sangalli, Sardat, Sauzay, Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés** : MM. Charrier (pouvoir à M. Benarbia), Reppelin (pouvoir à M. Dumont), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Polga (pouvoir à M. Pacalon), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Darne J.C. (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Decieux (pouvoir à Mme Yérémiann), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Roche), Jeannot (pouvoir à Mme Friehe), Mme Mermoud (pouvoir à Mme Rabatel), M. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à M. Vaté), M. Nardone (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Girod), Palleja (pouvoir à M. Allais), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Laréal), Pesson (pouvoir à Mme De Coster), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Rousseau (pouvoir à M. Rémont), Roux de Bezieux (pouvoir à Mme Isaac-Sibille), Serres (pouvoir à M. Lambert), Mme Spiteri (pouvoir à M. Sangalli), MM. Touati (pouvoir à M. Perret), Turcas (pouvoir à M. Rendu).

**Absents non excusés** : Mme Guillaume, M. Guillemot, Mmes Marquaille, Petitjean, M. Vial.

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Touraine (pouvoir à Mme Pédrini), Duport (pouvoir à M. Abadie), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Mmes Bertrix (pouvoir à M. Moralès), Besnard (pouvoir à M. Giordano),

MM. Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), MM. Broliquier (pouvoir à M. Brochier), Chevailler (pouvoir à M. Buronfosse), Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Fournel (pouvoir à M. Claisse), Huguet (pouvoir à M. Barret), Philip (pouvoir à M. Forissier), Mme Reynaud (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Uhlrich (pouvoir à M. Crimier).

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2006

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons passer maintenant à l'examen des rapports pour lequel la conférence des présidents n'a pas retenu de débat.

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2007-3907** - Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur l'immeuble en copropriété situé 66, rue Etienne Richerand - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

**N° 2007-3926** - Lyon 9° - Voie nouvelle des deux Joannès - Phase acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est d'abord monsieur David qui présente les deux premiers dossiers.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Oui, pour un droit de préemption renforcé et pour des acquisitions en vue d'une voie nouvelle, c'est une conclusion positive de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2007-3911** - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Avenant à la mission de relogement - Participation complémentaire de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-3917** - Givors - Projet de renouvellement urbain - Convention avec l'ANRU - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-3924** - Vénissieux - Extrémité de la contre-allée Thorez - Domanialité Alliade - Aménagement de voirie et plantations - Participation financière au profit d'Alliade - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-3925** - Mions - Requalification de la rue Mangetemps, y compris carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps-rue du 23 août 1944 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3911, 2007-3917, 2007-3924 et 2007-3925. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

**N° 2007-3912** - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2007-3922** - Saint Fons - Individualisation d'autorisation de programme - Prolongement de la voie nouvelle n° 4 - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3912 et 2007-3922. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

**N° 2007-3913** - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours de maîtrise d'oeuvre et désignation des membres de la commission composée en jury - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2007-3914** - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Protocole fixant les modalités de mise en oeuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche (2006-2009) de la 2<sup>e</sup> phase du volet habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-3918** - Albigny sur Saône - Rue Germain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2007-3923** - Tassin la Demi Lune - Rue du professeur Deperet, entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue François Mermet - Opération 0029 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3913, 2007-3914, 2007-3918 et 2007-3923. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le vice-président ABADIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

**N° 2007-3915** - Saint Genis Laval - Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'une autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

**N° 2007-3920** - Grigny - Rues Bouteiller et Buisson - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Transfert à la Communauté urbaine des marchés contractés par la Commune - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2007-3921** - Grigny - Chemin des Charmes et rue Yves Farge - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et individualisation de programme - Transfert, à la Communauté urbaine, des marchés contractés par la Commune - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3915, 2007-3920 et 2007-3921. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRIMIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2007-3939** - Grand prix du design points de vente - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**N° 2007-3943** - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron - Désignation des représentants titulaires et suppléants - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3939 et 2007-3943. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2007-3941** - Convention avec l'association Imaginove - Subvention année 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2007-3945** - Convention de partenariat avec l'Espace numérique entreprises (ENE) - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Brochier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3941 et 2007-3945. Monsieur Brochier, vous avez la parole.

**M. BROCHIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BROCHIER.

---

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2007-3946** - Groupes délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2007 - Répartition des crédits - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2007-3947** - Dématérialisation de la paie - Accord tripartite avec la Trésorerie principale du Grand Lyon et la Chambre régionale des comptes - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3946 et 2007-3947. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

**N° 2007-3949** - Bron - Individualisation d'autorisation de programme - Construction d'un dépôt agent entretien voie publique, direction de la propreté situé 63, avenue Camille Rousset - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2007-3953** - Fourniture de carburant par cartes accréditives - Lot n° 1 : essence et gazole - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3949 et 2007-3953. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

---

**N° 2007-3951** - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3951. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

**M. BERTRAND**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Toutefois, à la vue de statistiques qui viennent de m'être données, personnellement, je ne voterai pas ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté, M. Bertrand s'étant abstenu.

Rapporteur : M. BERTRAND.

---

**N° 2007-3952** - Sogely - Evolution du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon - Prolongation de la durée de la mission de gestion et d'exploitation - Aménagement de la redevance d'occupation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3952. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier fait suite à la procédure de déclassement du MIN et donc cela veut dire que c'est un dossier qui est en train d'avancer rapidement aujourd'hui.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

---

### IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

**N° 2007-3955** - Désignation d'un représentant au sein de l'association des communautés urbaines de France - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2007-3956** - Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la région urbaine de Lyon - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2007-3958** - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2007 dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-3959** - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2007 et éventuellement 2008 - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-3960** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Rue Louis Maynard - Avenue du 8 mai 1945 - Collecteur nord de Vaulx en Velin - Construction d'un ouvrage visitable - Tranche 3 - Autorisation de signer un marché de travaux - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-3961** - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2007 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépenses et AP 110 en recettes - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-3964** - Lyon - Organisation de la conférence internationale Novatech - Convention - Subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-3965** - Définition des programmes d'action à mener en 2007 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1034 réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1029 - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3955, 2007-3956, 2007-3958 à 2007-3961, 2007-3964 et 2007-3965. Madame Mermoud est excusée, monsieur le vice-président Claisse rapporte. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur en remplacement de Mme MERMOUD absente : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE en remplacement de Mme MERMOUD absente.

**N° 2007-3957** - Solidarité internationale Eau - Convention avec le réseau pS-Eau - Participation financière - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3957. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2007-3963** - Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2007-3966** - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-3967** - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-3970** - Autorisation pour signer un avenant au marché public pour la collecte des déchets ménagers et nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 - Avenant n° 2 : mise en place de micro-bennes pour des raisons réglementaires de sécurité et de limitation des coûts - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-3971** - Vénissieux - Convention annuelle de partenariat avec le Secours populaire français - Accès à la déchèterie et à l'usine d'incinération Lyon sud - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-3973** - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3963, 2007-3966, 2007-3967, 2007-3970, 2007-3971 et 2007-3973. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**N° 2007-3972** - Assistance aux subdivisions de collecte de la direction de la propreté dans l'identification des causes de mauvaise qualité de la collecte sélective et dans l'accompagnement de la mise en oeuvre des plans d'actions correctives - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2007-3972 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons à la deuxième partie. Nous commençons par la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bron.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### Désignation d'un représentant de la communauté urbaine à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron

**(Dossier n° 2007-3943)**

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron.

Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants. Chaque titulaire a un suppléant directement rattaché. Je rappelle que le scrutin est un scrutin de liste et tout bulletin raturé ou modifié est considéré comme nul.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

*\* titulaires*

- M. Crédoz  
- M. Longueval  
- M. Chaffringeon  
- Mme David

*\* suppléants*

M. Buronfosse  
Mme Guillemot  
M. Linossier  
M. Pacalon

Y a-t-il d'autres candidats ? Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

**N° 2007-3908 - déplacements et urbanisme** - Convention avec l'association Pérégrinalyon - Subvention - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3908. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Il s'agit d'une subvention à l'association Pérégrinalyon, qui aura pour objectif de valoriser le patrimoine urbain de la ville de Lyon, en particulier concernant le projet sur les berges du Rhône, une subvention de 8 550 € exactement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2007-3909 - déplacements et urbanisme** - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisée (PDALPD) - Captation de logements privés à vocation sociale - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2007-3910 - déplacements et urbanisme** - Convention de délégation des aides à la pierre de l'État - Année 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3909. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Cette délibération propose de confirmer une aide aux associations Ailoj et Régie nouvelle qui gèrent, pour le compte de propriétaires privés, des logements qu'ils rénovent et qu'ils mettent en gestion au profit de personnes défavorisées. La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3910. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Ce rapport concerne un avenant à la convention de délégation des aides à la pierre de l'État, pour une inscription en dépenses et en recettes sur l'année 2007. La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Sur ces rapports, j'ai reçu des demandes de temps de parole d'à peu près tous les groupes. Donc, j'ai d'abord le groupe Aglo.

**M. le vice-président PILLONEL** : Monsieur le président, la convention de délégation des aides à la pierre de l'État est un

dossier important. J'aurais voulu faire le bilan, dire les objectifs et les moyens mais vous les avez très bien décrits et je sais que mes collègues qui vont intervenir le feront à ma place bien volontiers. Je préfère me cantonner à un aspect seulement de la délibération.

D'abord, le droit au logement est reconnu comme droit social depuis 1946. Au niveau international, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948 reconnaît, par son article 25-1, que le droit du logement fait partie des droits sociaux : "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux." Ce droit est réaffirmé dans la loi du 31 mai 1990 visant justement à la mise en œuvre du droit au logement et dont l'article premier stipule : "Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation".

Partant de ce principe, les orientations prévisionnelles contenues dans ce projet de délibération nous apparaissent a minima, et particulièrement en direction des catégories de logements PLS et PLSA, c'est-à-dire a priori accessibles à des familles aux revenus moyens, pudiquement qualifiés d'intermédiaires. Les objectifs fixés en 2006 de 700 unités dépassent de 56 unités le projet de 2007.

La mixité n'est pas un gadget, elle est essentielle à la cohésion économique et sociale et c'est pour cela que je voudrais attirer votre attention sur ce point. Si l'on souhaite véritablement favoriser cette mixité sociale des habitants dans un espace donné, il faut contribuer à réaliser des mélanges -je crois que le mot n'est peut-être pas très bon- de tous les groupes sociaux dans cet espace. Pour cela, il convient d'éviter les polarisations, les répartitions d'où serait exclue une catégorie de ménages intermédiaires, dont les revenus ne cessent de décroître et qui ont de plus en plus de mal à se loger du seul fait de l'augmentation exponentielle du coût de l'indice de construction Insee (cette année 4 %). Le bilan présenté dans le diagnostic du programme local de l'habitat adopté le 10 janvier va d'ailleurs dans ce sens, en préconisant des efforts supplémentaires pour ces catégories.

Alors, on peut accuser l'État, à tort ou à raison, au gré des exposés chiffrés, de ne pas intervenir suffisamment dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, on ne peut que constater que nos besoins ne sont malheureusement pas à la hauteur de nos ambitions. Notre capacité à intervenir, nous, en tant qu'élus communautaires, doit procéder d'une réelle volonté politique et nous ne saurions faire l'économie de cette réflexion concernant les ménages aux revenus intermédiaires.

Saisissons l'opportunité de nombreux projets d'envergure que vous conduisez, monsieur le président, au Carré de Soie, à Lyon Confluence, à la Duchère, dans le quartier de l'Industrie, à l'Antiquaille, pour renforcer notre quota "intermédiaires" et y intéresser les sociétés immobilières privées sans pour cela abandonner le logement purement social.

Les chiffres que vous nous annoncez, 2 580 en 2006, 2 780 en 2008, sont effectivement en très grande progression par rapport à 2003 et ne peuvent que nous encourager dans le but d'aller vers un meilleur résultat social. Et, pour répondre à cette ambition, il nous faut avoir en tête que le délai de réponse actuellement pour un logement social ou même intermédiaire est de l'ordre de six ans. Donc notre rôle sera de diminuer ce délai et, pour le diminuer, il n'y a pas de secret, il faut construire davantage, c'est pour cela que je suis intervenu aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**M. BENARBA** : Merci, monsieur le président. Alors que la loi sur le droit au logement opposable doit être présentée dans une semaine à l'Assemblée nationale, la délibération qui nous est présentée ce soir illustre toutes les craintes que l'on peut avoir quant à son contenu réel. Quel intérêt pour une loi en la matière si l'Etat, qui en sera le garant, ne se donne pas les moyens de la mettre en œuvre en assurant la construction des logements sociaux à hauteur des besoins de ce pays ?

La délibération de ce soir traite effectivement de la construction de logement social puisqu'elle présente un premier bilan de la convention de délégation des aides à la pierre mise en place entre l'Etat et le Grand Lyon il y a tout juste un an et, au bout d'un an, nous ne pouvons que constater que l'Etat n'a pas accompagné de ses engagements financiers à sa juste hauteur la progression de l'effort engagé par la collectivité. De ce fait, nous sommes obligés de palier à ces carences et les choses s'annoncent d'elles-mêmes pour les années à venir.

Normalement, nous serions en droit de ne pas voter une délibération qui respecte si peu les termes du contrat initial et qui met à la charge de notre collectivité des dépenses qui ne devraient pas l'être. Si nous ne le faisons pas, c'est que nous sommes, comme beaucoup, convaincus de l'urgence de construire et de rééquilibrer le parc de logement social de notre agglomération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Nous avons une intervention en deux temps et la première reviendra sur le rapport précédent, soit le numéro 2007-3909 et monsieur le vice-président Buna poursuivra.

Le projet de délibération numéro 2007-3909 appelle à la nécessité de la pérennité d'une subvention à deux organismes accompagnant la rénovation de logements privés pour ouvrir ceux-ci à une vocation sociale conventionnée pour des accédants ne pouvant le plus souvent bénéficier du canevas ???.

Il faut reconnaître que ce rapport est en lien avec celui dont nous débattons actuellement. Il va de soi que l'aide devait être accordée et doit être accordée. Cette assurance, cette continuité se doit également pour la réalité de l'accès au logement et l'efficacité de l'ouvrage des associations Ailoj et Régie nouvelle. Cette aide de la collectivité complète les autres dispositions mises en place que monsieur le vice-président Buna commentera avec la sagesse et la pertinence qu'on lui connaît.

Force est de constater que le nombre de logements proposés augmente chaque année depuis 2002. Avec un temps de négociation et de travaux réduits, moins de six mois environ, et une juste perception par les propriétaires du premier loyer et encore pire des subventions, principalement d'Etat, au-delà d'une échéance d'une année, ce point est dommageable à une efficacité plus développée, plus ouverte de l'organisation du dispositif.

Le nombre de dossiers sans suite ou abandonnés reste encore important malgré la progression très importante des mises en location. Néanmoins, le nombre des logements mis à disposition démontre à nouveau l'urgence de toutes les attentions pour les personnes en difficulté avec les errements de notre société. Il serait convenable de vérifier le devenir des logements pour lesquels les contacts et études n'ont pas eu de suite sous la convention évoquée.

Pour poursuivre les bonnes intentions de notre actuel Président de la République, il serait important que chaque service logement des arrondissements de Lyon et des communes alentour dispose d'un état de la vacance des logements existants, des bureaux et de tous locaux aménageables pour le bénéfice de cette organisation.

La reconnaissance annuelle des services fiscaux transformés dernièrement en chasseurs de vide pourrait être une aide, sans renouveler l'expérience malheureuse des états doctrinaires. Néanmoins, le bénéfice pour chacun est important et les derniers accompagnements des bonnes intentions de cette fin d'année seraient légitimes.

**M. le vice-président BUNA** : Je serai bref car c'est le début des vacances et le taux d'écoute semble ce soir relativement faible. Par ailleurs, on a eu l'occasion de s'exprimer lors de nos conseils municipaux comme ici à la Communauté urbaine pour rappeler l'effort sans précédent consacré au logement social : 30 M€ par rapport à un début de mandat où 1 M€ simplement était consacré à cette question.

Tout à l'heure, on a rappelé la libération du foncier et c'est important car, pour construire, il faut effectivement offrir du foncier. On a rappelé les résultats et j'ajouterai que le PLH est devenu plus exigeant, 20 % de PLU et PLAI puis 15 % de PLS, même si tous ces sigles ne recouvrent pas la chaîne entière. On a fait un effort énorme pour les primo-accédants et cela a été signalé au niveau national. Mais je regrette que l'on n'ait pas pu signer pour six ans au lieu de deux cette délégation d'aide à la pierre dans la mesure où l'on a des objectifs qui sont chiffrés, des coûts de construction, des coûts fonciers qui augmentent et que l'aide de l'Etat reste désespérément la même.

Ce que je voulais souligner c'est toutefois l'exemplarité du Grand Lyon -la DDE l'a elle-même fait et c'est passé dans les journaux nationaux- et, par contre, je dirai l'extrême lenteur avec laquelle se fait la mobilisation de l'Etat. Il y a un droit au logement opposable qui a été voté. Ce que j'espère, c'est que, dans la période qui va s'ouvrir après les présidentielles et quelle que soit la sensibilité, je dois dire, les aides effectives pour remplir les objectifs à la fois que s'est fixés l'Etat en matière de logement opposable et nous-mêmes au niveau local puissent être réalisées. Ce n'est pas un cri de désespoir, c'est au contraire une espérance forte que le niveau d'intervention de l'Etat soit à la hauteur des proclamations actuelles.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. LÉVÊQUE** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots sur ces deux rapports qui ont en commun de traiter d'outils et de moyens financiers pour produire des logements accessibles, tant dans le parc public que le parc privé.

Une observation préalable pour regretter que la loi liberté responsabilité locale ait dissocié la politique d'accompagnement social du logement et le logement des personnes défavorisées qui ont été délégués aux départements de la politique de production de logements qui a été déléguée aux intercommunalités. Cette séparation entre le champ du social et le champ de la production se retrouve dans d'autres politiques nationales, par exemple en matière de renouvellement urbain avec, d'une part, l'ANRU qui traite de l'investissement et, d'autre part, la DIV et, aujourd'hui l'ACSE qui traite du développement social.

Cette dichotomie nuit à la perception du sens des politiques conduites et à la cohérence et l'efficacité des actions mises

en œuvre. Réconcilier l'urbain et le social, affirmer l'objectif du "vivre ensemble" dans tout projet urbain sont les conditions d'un développement durable de nos villes et de nos agglomérations. En matière d'habitat, la création d'un service public de l'habitat national et décentralisé que portent les élus communistes répond à cette nécessité et, en particulier, à l'effectivité d'un droit au logement opposable.

Donc, le premier rapport de ce soir concerne la captation de logements à vocation sociale dans le parc privé. Je rappelle qu'en 1990, pour la moitié des logements du parc locatif privé, les loyers étaient au niveau des loyers de logement social ; en 1999, ce n'était plus que 15 % et, aujourd'hui, ce sont 6 % des logements du parc privé qui sont au niveau des loyers du logement social, avec pour conséquence la quasi-impossibilité pour les demandeurs de logements -je rappelle que 80 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds du logement social- de se loger dans le parc privé ; c'est aussi l'accroissement du nombre de demandeurs de logement social issus du parc privé qui n'arrivent plus à suivre le coût des loyers ; c'est également l'allocation logement qui, si elle n'arrive plus à solvabiliser suffisamment les familles, accompagne malgré tout le marché de l'immobilier et c'est un effet pervers des aides à la personne.

Aussi, la captation de logements privés pour le maintien d'une vocation sociale de ce parc est essentielle et l'action que conduisent Ailøj et Régie nouvelle est remarquable, à la fois sur la qualité des travaux qui sont réalisés et pour les personnes qu'elles permettent de loger, des jeunes en précarité ou des familles à revenus très modestes. Mais cela ne concerne que 90 logements par an.

Les opportunités d'acquisition d'immeubles entiers vacants se raréfient. Aussi, le développement de la captation en diffus dans le parc privé pourrait répondre à plusieurs objectifs : d'une part, de maintenir une vocation sociale de ce parc pour répondre à la demande, d'autre part, d'avoir une régulation sur les ventes à la découpe et, enfin, de favoriser une mixité sociale au sein des immeubles anciens sans stigmatisation.

Les bailleurs sociaux traditionnels sont peu outillés pour assurer la gestion d'un patrimoine en diffus ; par contre, ils ont des moyens en maîtrise d'ouvrage. Les associations ont un savoir-faire dans la gestion, le suivi et l'accompagnement des familles dans ce patrimoine en diffus. Aussi, il conviendrait de mutualiser les savoir-faire et les compétences de chacun pour développer cette mobilisation de l'offre de logements dans ce parc privé.

Pour autant, doit se poser la question de l'intervention publique pour encadrer le marché immobilier, pour que la facture de logement des ménages ne dépasse pas 20 % de leurs revenus.

Enfin, face à l'urgence, la mobilisation du patrimoine public de l'Etat, de nos collectivités, du patrimoine parapublic SNCF, RFF, HCL, etc., patrimoine disponible, doit faire l'objet d'arbitrages en faveur du logement social car, si les moyens financiers pour la production de logement social qui est l'objet de la seconde délibération conditionne l'atteinte des objectifs, la question du foncier, de la maîtrise foncière, conditionne la construction d'une ville et d'une agglomération équilibrée.

**M. LEPRÉSIDENT** : Merci. Legroupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN** : Merci, monsieur le président. Ces deux rapports sont encore une démonstration des dysfonctionnements de la politique du logement, dysfonctionnements consécutifs à la complexité toujours accrue du système.

Cependant, les listes d'attente s'allongent et, cependant, les situations d'injustice face au logement sont de plus en plus profondes, injustices d'ailleurs relevées dans le récent rapport annuel de la Cour des comptes. En effet, aujourd'hui, le bénéficiaire d'un logement HLM a en moyenne un taux d'effort de 20 à 25 % alors que les plus déshérités, tous ceux qui n'accèdent justement pas aux HLM par manque de garantie notamment, ont un taux d'effort qui s'élève souvent à 50 %. Dans le Grand Lyon, 65 % des ménages en précarité financière sont locataires du privé dans le centre de l'agglomération avec un taux d'effort de 57 %.

Il y a trente ans, en 1977, Raymond Barre considérait qu'il fallait simplifier tous les financements disparates d'aide à la pierre et de s'orienter vers l'aide à la personne avec comme seul objectif la justice face au logement, c'est-à-dire que le taux d'effort, rapport entre le revenu et le loyer ou entre le revenu et les charges d'acquisition, devait être le même pour tous.

Je sais -je vois monsieur Lévêque qui me l'a déjà dit, on me l'a déjà assené- que c'est depuis ce moment que la construction s'est arrêtée, ce qui nous a amenés à la crise actuelle. C'est faux ! Car le plan Barre n'a jamais été mis en place et pire, au lieu de chercher à simplifier le système, les gouvernements qui se sont succédés ont d'abord réduit la construction effectivement, notamment celle pour plus démunis. Puis, chacun voulant rajouter une loi en son nom, ils ont rajouté de nouveaux financements sans jamais supprimer les anciens, bien entendu ! Aujourd'hui, il faut savoir que nous avons quatorze statuts différents qui conduisent à produire quatorze types de logements dont certains sont subventionnés à hauteur de moins de 5 % de leur prix de revient et d'autres à 60 % et, comme je le disais plus haut, ce ne sont pas ceux qui sont le plus subventionnés qui profitent aux plus déshérités.

En France pour une population de 60 millions d'habitants, il y a un parc de logements, en gros, de 30 millions de logements. La France est même le pays où il y aurait le plus d'HLM après l'Angleterre et les Pays Bas qui sont en train de revendre une forte partie de leur parc.

Mais, d'une façon ou d'une autre, un pourcentage énorme de ces logements est bloqué : blocage dans les HLM puisque l'on a une mobilité entre 10 et 11 % selon les régions, blocage dans le privé puisque la législation sur les loyers n'incite pas les propriétaires privés à louer.

Je ne citerai qu'un ou deux exemples : dans le logement social, serait-il monstrueux de rendre plus juste la répartition des efforts entre le public et le privé ? Serait-il anormal que le ménage qui se voit attribuer un logement HLM signe, comme dans le privé, un bail de six, neuf ans afin que celui qui aurait amélioré sa situation financière se voit proposer l'acquisition de son logement ou une offre vers le privé ?

Aujourd'hui, quand on a eu la chance d'avoir une HLM, on la garde -ce qui peut d'ailleurs être aussi un handicap pour la mobilité de l'emploi, c'est un autre sujet-. On la garde même si on se retrouve seul. On rencontre dans les commissions d'attribution des femmes qui se retrouvent veuves, seules dans 75 mètres carrés et on dit que ce n'est pas normal ; elles sont là depuis longtemps, elles ont un logement à 2,5 voire 3 euros le mètre carré et on leur propose en compensation un logement de 50 mètres carrés à 5 ou 6 euros le mètre carré. Bien sûr qu'elles restent dans leur HLM, bien sûr que la situation est bloquée !

En ce qui concerne l'acquisition des HLM, on va me dire que la gestion en copropriété est difficile. Monsieur le président,

je reconnais que le maire de Lyon a fait un effort et a amorcé la vente des HLM mais il faut aller plus loin. Difficile à gérer, pourquoi ? Je ne comprends pas ! Nous sommes tout de même un certain nombre ici à habiter dans des immeubles de 30 ou 40 logements dont une partie des logements sont détenus par des fondations, par des investisseurs et l'autre partie est habitée par des propriétaires et tout se passe très bien. Alors est-ce que le personnel des HLM ne serait pas apte à gérer de la même façon ? Ce n'est pas vrai, il est apte. Est-ce que les habitants issus des HLM sont moins aptes à faire leur règlement dans leur copropriété ? Ce n'est pas vrai, ils sont aptes. Donc c'est vraiment une des voies de l'accession sociale qu'il faut renforcer, surtout quand on sait -là, c'est le chiffre de monsieur Deschamps- qu'un logement HLM vendu, c'est quatre construits.

Alors, pour cela aussi, il faut retrouver une meilleure fluidité dans le parc de logements et la meilleure fluidité nécessite aussi de libérer le privé. Parce qu'aujourd'hui effectivement, environ 400 000 logements ne sont pas loués. Ils ne sont pas loués parce que ces petits propriétaires -puisque l'on sait que parmi les propriétaires de logements, il y a 5 % de gros investisseurs et tout le reste ce sont des petits propriétaires- ne louent pas parce qu'il y a trop de contraintes administratives, parce qu'il y a des contraintes fiscales et ils préfèrent ne pas louer leurs biens. Donc il faut libérer le privé pour créer l'abondance car seule l'abondance sur le marché du logement créera la baisse du prix.

Pour conclure, je voudrais simplement redire que le rôle de l'Etat est de s'occuper des 4 millions de personnes considérées en situation très difficile, que le rôle de l'Etat ce n'est pas de loger tous les Français, c'est à l'Etat et aux collectivités locales, par contre, de donner aux Français tous les moyens de pouvoir choisir son logement. Merci, monsieur le président.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Synergies. Merci de l'hommage rendu.

**M. BOUJU :** Monsieur le président, chers collègues, cette délibération nous permet d'adopter la programmation 2007 de production de logements s'inscrivant parfaitement dans la période triennale initiée l'année dernière. Il ne s'agit pas de revenir sur ce programme triennal, les grands principes ont été débattus et approuvés lors de l'adoption du PLH.

Néanmoins, quelques éléments de rappel : on peut continuer à débattre longuement sur les engagements de l'Etat, d'aucuns prétendant qu'ils sont insuffisants, d'aucuns arguant qu'ils demeurent à hauteur de la capacité de production opérationnelle, ce débat idéologique nous paraît secondaire, nous préférons employer toute notre énergie à assumer pleinement notre responsabilité communautaire. Et l'on peut dire que cette responsabilité est assumée au vu de l'effort de notre collectivité en matière de logement depuis quelques années. Pour l'année 2007, il nous est proposé d'entériner une augmentation de participation du Grand Lyon de plus de 38 % par rapport à 2006, portant notre effort à 44 M€ se répartissant entre subventions (16 M€) et acquisitions foncières (28 M€).

Depuis le début du mandat, la part budgétaire dédiée au logement monte ainsi en puissance de façon significative. Pour des raisons politiques, au vu de l'état des lieux en la matière et des besoins croissants exprimés par les habitants mais également pour faire face à l'augmentation inédite des coûts de production liée au surcoût foncier de notre territoire.

Notre groupe a toujours pris sa part de responsabilité dans cet enjeu majeur, que ce soit au travers des votes à la Communauté urbaine, de son unanimité au Grand Lyon et dans les communes pour entériner le PLH et enfin de sa participation à la solidarité communautaire en matière de production, y compris pour les communes non soumises aux obligations de la loi SRU. C'est toujours dans cet esprit solidaire et responsable que nous approuverons cette année encore la programmation qui est proposée pour 2007.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UMP.

**M. BUFFET :** Monsieur le président, sur ces deux rapports, quelques mots simplement en deux points pour indiquer que le groupe a une approche bien différente des chiffres qui ont été annoncés et en tous les cas une philosophie bien différente.

Vous nous dites à la fois que les objectifs financiers sont atteints tout en nous affirmant que si l'Etat avait donné plus d'argent -vous notez par cinq fois l'insuffisance de l'Etat-, on aurait pu faire 1 400 logements mais en expliquant que finalement on ne peut en faire que 1 000. En effet, considérant que la plupart des dossiers ont été préparés d'octobre à novembre, ils ont subi les augmentations des coûts de production et des prix du foncier. C'est à ce moment que les services ont enregistré 1 400 demandes, c'est-à-dire à la fin de l'année 2006 ! Bref, il manquerait 2 M€.

Financements insuffisants ou dossiers en retard et manque de réalisme sur la faisabilité d'un certain nombre d'opérations toutes soumises, comme nous le savons, à quelques vicissitudes. Vous nous dites qu'on aurait pu faire mieux et plus alors que nous constatons que la capacité d'action est limitée. Entre le montage des dossiers et les plannings chargés du BTP, la réalité vient parfois nous rappeler de douloureux principes. Bref, il ne faut pas inverser la charge de la preuve : l'enregistrement des demandes est une chose, la capacité de faire en est une autre.

Le groupe UMP aurait préféré que l'on prenne en compte des critères d'évaluation plus pertinents : les financements demandés -qu'avons-nous réellement demandé?-, les financements obtenus -qu'avons-nous réellement obtenu?- et les logements réalisés et livrés, en l'occurrence sur l'année 2004 ; sinon, les objectifs par rapport à la réalité sont toujours décalés. Ce tableau, qui aurait pu être au demeurant au sein de la délibération proposée, manque lourdement et nous aurions souhaité aussi obtenir les chiffres des opérateurs sociaux.

Le deuxième point -vous le soulignez à plusieurs reprises- concerne l'insuffisance de l'Etat. En la matière, je ne connais que les chiffres et rien d'autre : en 2000, sous le gouvernement Jospin, 42 262 PLUS-PLAI-PLS ; en 2006, sous le gouvernement de Villepin, 105 580 PLUS-PLAI-PLS, soit + 150 % ; pour le budget 2007, prévision de 136 000 PLUS-PLAI-PLS, soit + 222 %.

Il faut ajouter les succès des opérations lancées dans le programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé en 2003. Le 7 février s'est tenue la réunion des dirigeants de l'ANRU qui faisait le bilan des trois années écoulées. Un budget de 27 milliards d'euros, dont un milliard d'euros pour l'agglomération lyonnaise sur treize quartiers, a été alloué. A ce titre, 8 350 logements locatifs sociaux ont été financés en 2006 sur le plan national. Ce budget devra sans doute être porté à 38 milliards d'euros. Dans ce sens, le Sénat vient de voter un amendement présenté par le Gouvernement pour porter les dotations de l'ANRU de 5 à 6 milliards.

La deuxième phase de la délibération relève de la phase numéro 2 de l'ANRU de l'agglomération lyonnaise. Cela concerne -faut-il le rappeler- 1 311 logements sur six sites de l'agglomération pour un montant de 176 M€ dont 60 financés par l'Etat et 42 par notre collectivité.

Je ne veux pas en rajouter, si ce n'est peut-être pour dire que la présence de l'Etat dans le logement social ne doit pas nous faire oublier également son action dans le parc privé à travers les actions de l'Anah : 38 000 logements traités en 2006 contre 9 600 en 2000, ce qui porte l'ensemble de la production de logements à loyer accessible, en 2006 à 143 580 contre 52 000 en 2000, soit quatre fois plus que sous le dernier gouvernement de monsieur Lionel Jospin.

Enfin, nous pourrions dire encore que les aides ne se limitent pas à celles que nous évoquons ce soir puisque certains projets ont été mis en place : la maison à 100 000 € par exemple mais aussi la mise en valeur du "portage différé" qui permet d'acquérir le bâti avant le foncier avec l'aide de la Caisse des dépôts et Consignations et l'Union d'économie sociale pour le logement. Ce sont aussi toutes ces aides qui sont présentes aujourd'hui dans les différents programmes d'accession sociale à la propriété ; certains orateurs précédents l'ont dit également, c'est un maillon essentiel de la chaîne du logement qu'il faut à tout prix continuer de déverrouiller afin qu'effectivement nous retrouvions, dans le parcours résidentiel, une forme de fluidité totalement nécessaire à la réussite des différents projets.

Voilà, mesdames, messieurs, chers collègues, les quelques propos que je souhaitais tenir au nom du groupe UMP tout en redisant que nous voterons les rapports. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, mes chers collègues, 40 000 habitants de plus en quatre ans dans notre agglomération, explosion des prix de l'immobilier (plus 100 % en accession, plus 25 % en locatif), 45 000 demandeurs de logements aujourd'hui, 60 000 ménages, 13 % du total sont des ménages pauvres, c'est dire que le rapport que nous avons à voter aujourd'hui est non seulement d'actualité mais d'une grande importance pour l'avenir de cette agglomération.

Il y a un an, monsieur le président, vous nous avez soumis un rapport pour contracter avec l'Etat et gérer la délégation d'aide à la pierre. Nous l'avons voulu alors que beaucoup de collectivités, grandes ou petites, n'ont pas fait ce choix. Pourquoi l'avons-nous fait ? Evidemment pour maîtriser davantage la construction et la réalisation de logements dans une contractualisation avec l'Etat. Nous souhaitons que l'Etat garde évidemment principalement ses responsabilités dans ce domaine car, entre les agglomérations, pour obliger ceux qui sont défaillants dans la construction, pour assurer les arbitrages budgétaires nationaux, il y a besoin de l'Etat.

Mais nous avons voulu prendre notre part et nous l'avons fait en multipliant par quatre en cinq ans notre effort pour le logement social. Nous avons contracté l'année dernière sur une base de 30 M€ pour la Communauté urbaine alors que nous engagions 8 M€ il y a cinq ans ; l'Etat, lui, s'engageait à maintenir son effort. Au bout d'un an, qu'en est-il ? La Communauté urbaine tient ses engagements ; elle les tient non seulement d'une façon quantitative puisque le nombre de logements prévu cette année de 2 550 augmentera de 200 en 2008, 100 de plus par an, mais surtout ce sont les logements les plus sociaux qui sont réalisés. Et dans les chiffres que donnait monsieur Buffet tout à l'heure sur la réalisation de ces dernières années, il faut évidemment distinguer, vous le savez tous, dans les catégories de logements

sociaux, ceux qui sont les plus accessibles et ceux qui ne sont destinés qu'à ceux qui disposent de revenus au moins moyens. Dans la Communauté urbaine, le logement PLUS et PLAI représente plus de 50 % puisqu'en 2008, 1 450 sont prévus sur un total de 2 780. C'est un arbitrage, je crois, qui nous honore tous.

Il n'empêche que les financements pour les années à venir, s'ils sont maintenus par la Communauté urbaine, sont incertains ou insuffisants pour l'Etat, quelques millions d'euros manquent. Peu importe le procès que je ne vais pas dresser ici, c'est un fait, et cela conduit, avec prudence, je crois, monsieur le président, à nous suggérer de ne signer la convention que pour un an de plus et non pas pour les six ans, ce qui serait possible. Cela donne une année d'observation et nous verrons bien si l'Etat nous accompagne dans l'avenir ou s'il ne nous accompagne pas. La Communauté urbaine ne se retire pas. Elle dit simplement : "Nous sommes volontaires, encore faut-il que l'Etat nous suive ; nous ferons le point dans un an."

Je crois que c'est une délibération particulièrement opportune mais cette délibération ne doit pas nous empêcher de poser plus largement la question du logement comme l'ont fait un certain nombre d'intervenants aujourd'hui. Je pense que les positions prises au mois de décembre par l'union sociale de l'habitat et votées à l'unanimité, je crois, par cet organisme sont à entendre et à reprendre. Que dit-il ?

Il faut que le nombre de logements sociaux par an atteigne 120 000, 100 000 pour les PLUS et PLAI, 20 000 pour les autres. Il dit qu'il faut être plus sélectif dans les aides, repenser l'aide à la pierre et l'aide à la personne en particulier pour que le taux d'effort des ménages n'augmente pas comme il l'a fait au cours des dernières années. L'idée de plafonner à 25 % le taux d'effort me paraît raisonnable quand on sait qu'en quelques années, il est passé de 10 % à une moyenne aujourd'hui de 20,9 %. Beaucoup de ménages ne peuvent pas suivre et donc l'arbitrage entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne doit, je crois, faire que chacun doit supporter une charge compatible avec ses possibilités.

Je crois aussi qu'il faudra rendre effectif le droit au logement opposable et ce n'est pas un sujet d'actualité.

Il faut également -et c'est un point décisif pour l'avenir- que la construction de logements respectant les normes du développement durable, c'est-à-dire permettant de dépenser moins d'énergie, soit mise en œuvre et que cela entraîne une vraie modification des modes de financement puisque nous savons tous qu'entre les charges locatives et le financement par le propriétaire, il y a contradiction.

Enfin, il faut évidemment faciliter la mobilité.

Je n'ai repris là que cinq ou six des principales propositions de l'Union sociale pour l'habitat qui en comportent dix. Il me semble que cela peut être une référence commune et qu'ensemble, à la fois dans la Communauté urbaine mais au niveau national, nous pouvons mettre en œuvre une telle politique.

Le groupe Socialiste, monsieur le président, votera ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Darne. Quelques mots simplement : j'étais effectivement confronté à la situation de savoir si nous devons voter un engagement pour six ans. Nous avons regardé ce qui s'était passé au cours des dernières années, nous avons fait un certain nombre de projections et nous avons vu que pour la Communauté urbaine, au bout de six ans, nous pourrions être dans un cap de 23 M€, ce qui évidemment

dépasserait nos capacités contributives et financières. Donc, sans vouloir faire de procès à personne, nous avons décidé qu'il était plus sage d'attendre pour voir effectivement ce qui se passerait dans les prochaines années et ensuite de prendre des décisions en fonction des politiques qui seraient menées.

Je dois dire que le préfet de la région Rhône-Alpes le reconnaît lui-même puisqu'il me disait qu'un certain nombre de crédits n'avaient pas été entièrement mobilisés dans les autres départements et qu'en fonction de cette non-mobilisation de crédits dans ces départements, il ferait en sorte que l'an prochain, la dotation accordée au département du Rhône, et au Grand Lyon en particulier, puisse être revue à la hausse de manière à ce que nous qui sommes en capacité de bâtir le nombre annoncé de logement social nous puissions avoir les moyens financiers de les réaliser.

Voilà, c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

Ensuite, sur le reste, la campagne présidentielle est à mon avis ouverte. Chacun pourra annoncer ses bilans et ses propositions. Mais je dois dire que pour ce qui concerne le Grand Lyon, nul ne peut nier que globalement à la fois le nombre de logements sociaux et non sociaux ait augmenté de manière extrêmement spectaculaire. C'est tout ce que nous avons fait ensemble, au moment de l'annulation du POS d'abord puis de l'élaboration du PLU, pour ouvrir de nouveaux terrains à bâtir. C'est ensuite un effort financier multiplié par quatre.

Et ce sera peut-être, si vous en êtes d'accord -je crois que nous aurons l'occasion bientôt de passer une délibération-, de faire en sorte que la Communauté urbaine puisse percevoir la nouvelle taxe prévue dans la loi ENL qui ferait que nous pourrions bénéficier de 6 % de taxes sur les terrains qui ont été rendus constructibles au cours des dernières années, ce qui effectivement nous donnerait un ballon d'oxygène supplémentaire parce que, lorsque nous faisons passer un certain nombre de terrains de zones industrielles à des zones constructibles, effectivement, il y a une plus-value qui aujourd'hui n'est encaissée que par les seuls propriétaires. C'est pourtant une décision j'allais dire régaliennne que nous avons là et il ne serait pas anormal que la Communauté urbaine puisse effectivement en bénéficier. Pour cela, comme vous le savez, il faudra que l'ensemble des communes délibère à l'unanimité ; j'espère que nous serons assez sages pour prendre collectivement cette décision.

Voilà, je mets ce rapport aux votes :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. BENARBIA (n° 2007-3909) et M. le vice-président DAVID (n° 2007-3910).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je clos le scrutin et je demande de dépouiller à monsieur Laferrière, Flaconnèche et, pour l'opposition, à messieurs Broliquier et Petit.

*(Il est procédé au dépouillement).*

**N° 2007-3916 - déplacements et urbanisme** - Projet de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - 2° tranche - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3916. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Cette délibération présente la seconde tranche du projet de renouvellement urbain de notre agglomération validée par l'ANRU le 20 avril 2006. Elle concerne, pour la période 2007-2011, les sites de Bron Parilly, Fontaines sur Saône (la Norenchal), Lyon 8° (Mermoz), Saint Fons (Arsenal), Saint Priest (centre ORU), Villeurbanne (la Poudrette).

Sur un financement prévisionnel total de 175 345 287 €, elle comporte un engagement financier du Grand Lyon à hauteur de 42 117 319 €, ce qui en fait évidemment un dossier très important qui illustre bien la volonté du Grand Lyon de s'engager dans cette seconde étape, qui sera suivie d'ailleurs d'une troisième dont on aura sûrement à reparler bientôt.

La signature de la convention avec l'ANRU aura lieu dans quelques jours, ce jeudi 15 février, et la commission a émis un avis très favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai des demandes de temps de parole. Le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, le renouvellement urbain est un projet fondamental pour notre agglomération et ses quartiers les plus en difficulté. Cette deuxième tranche concerne -comme vient de le rappeler madame David- six communes de 30 000 habitants et porte sur un budget de 175 M€, ce qui montre bien toute l'importance de ses enjeux. Réhabiliter l'habitat dans ces quartiers, diversifier pour introduire une mixité par le logement, redresser leur image, mettre en œuvre en parallèle des opérations de développement économique social et d'insertion sont les objectifs que nous partageons.

Ce renouvellement urbain passe par un certain nombre de démolitions, point sur lequel nous serons particulièrement attentifs. Nous aurions préféré, nous l'avons souvent dit, que les reconstructions aient lieu avant les démolitions. Ce n'est malheureusement pas possible partout, nous en prenons acte, mais cela doit rester pour nous un principe pour l'avenir. L'actualité récente a mis sur la scène nationale la question du logement des plus démunis. Les démolitions ont créé indéniablement un manque qu'il faut combler au plus vite.

Nous serons par ailleurs très attentifs à la reconstitution à l'identique du nombre de logements sociaux démolis. La loi impose de les reconstruire en très grande majorité dans les communes concernées, dans certains cas ailleurs dans l'agglomération. C'est donc bien un observatoire global de reconstruction qu'il faut tenir à l'échelle de notre agglomération, en volume comme en types de logements.

Enfin, si les choses avancent malgré tout en matière de logement social dans notre agglomération, il faut savoir qu'aujourd'hui encore plusieurs communes ne remplissent pas leurs obligations au regard de la loi SRU et sont soumises à la pénalité par la préfecture. Réhabiliter nos quartiers c'est bien, construire plus de logements sociaux et mieux les répartir géographiquement pour éviter de reconstituer de nouveaux ghettos, c'est mieux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. le vice-président BUNA** : Quelques mots seulement parce qu'on a beaucoup parlé non pas du renouvellement urbain mais de la dynamique qui se développait dans l'est de l'agglomération, tant en termes de développement économique qu'en termes d'habitat, de déplacements, d'équipement et le résultat c'est que pour la première fois depuis des décennies la première couronne "est" a retrouvé des habitants supplémentaires. On pourrait aussi se féliciter d'un certain nombre de réalisations et la première d'entre elles, la Duchère, connaît un succès, notamment en termes de commercialisation pour les primo-accédants.

On vient de citer les chiffres et les ambitions en matière de renouvellement urbain, le nombre de quartiers concernés, l'engagement du Grand Lyon : 42 M€ sur 175 M€. Ce que je voudrais dire, en particulier à monsieur Buffet, c'est que nos rapports avec l'ANRU ont toujours été extrêmement constructifs et que la Région notamment, qui s'était engagée avant l'existence de l'ANRU dans cette politique de requalification et de rénovation urbaine, n'a fait que consolider son effort et accompagner le travail proposé par l'ANRU.

Simplement, ce qui est inquiétant c'est le déséquilibre entre les promesses et les budgets. Monsieur Buffet vient de signaler que le Sénat avait augmenté le budget de l'ANRU. J'avais lu le rapport de deux de ses collègues, Philippe Dallier qui est sénateur UMP, David Carucci qui est l'un des lieutenants de Sarkozy, qui s'inquiétaient du déficit abyssal de l'ANRU. Par ailleurs, le directeur adjoint de l'ANRU a démissionné, considérant qu'il y avait une impasse d'environ 2 milliards d'euros sur le financement promis par l'ANRU par rapport à son budget actuel.

On souhaite bien évidemment que les projets pour lesquels il y a des signatures soient menés à terme et c'est aujourd'hui un pari et aussi un engagement à crédit sur le papier. Si l'Etat ne mobilise pas, quelle que soit la sensibilité, des sommes bien plus importantes que celles dont dispose l'ANRU aujourd'hui, l'ensemble des quartiers sur lesquels ont été faites des promesses risquent de rester "en rade" au niveau national.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme TOURNIAIRE** : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération relative à la deuxième tranche du projet de renouvellement urbain de l'agglomération urbaine est tout à fait fondamentale et déterminante pour la reconquête de l'agglomération et pour la lutte contre les ségrégations générées par l'histoire récente de ces quartiers. Nous savons combien ils ont souffert de la disparition d'emplois industriels et de la montée du chômage en corollaire ; nous savons combien ils ont progressivement abrité, recueilli les précaires, les cas sociaux et le cortège des conséquences de cette marginalité sociale. Ces conventions ANRU seront, je crois, signées jeudi prochain et la deuxième tranche, très largement préfigurée par les opérations déjà menées, pourra alors s'engager.

Je voudrais exprimer ici deux inquiétudes.

La première, relative au financement. Je ne doute pas que la signature donnée sera respectée mais beaucoup des opérateurs s'interrogent sur la capacité qu'aura l'ANRU à faire face à l'importance des engagements colossaux pris aux quatre coins du pays, aux quatre coins de notre agglomération. C'est plus du tiers du volume prévisionnel des dépenses que l'ANRU annonce mettre sur la table. Il faudra, monsieur le président, mes chers collègues, être vigilants et exigeants à ce propos.

La deuxième inquiétude est relative à la qualité des opérations menées et plus précisément à la nature des opérations de

reconstruction. Nous savons, en effet, que les logements démolis sont souvent des logements dont le loyer était très bas, proposés à des locataires à faibles revenus : petites retraites, familles monoparentales, précaires en tous genres. Saurons-nous reconstruire des logements correspondant à ce niveau très bas de ressources ? Saurons-nous reloger dans les mêmes conditions ? C'est une question que nous nous posons car cette question est bien réelle et nous est souvent posée. Là encore, il faudra vigilance et volontarisme politique.

Enfin, mes chers collègues, pour conclure, l'élu du huitième arrondissement se félicitera de la référence à la démolition de l'autopont Mermoz dans cette délibération que le groupe Socialiste votera tout en ayant bien en tête les deux interrogations précédentes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

---

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine  
au sein de l'association des  
communautés urbaines de France (Acuf)**

**(Dossier n° 2007-3955)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant à l'Acuf. J'ai reçu les candidatures suivantes : madame Nachury, monsieur Barthélémy. Je vous rappelle que nous avons voté en début de mandat et nous avons un accord initial pour qu'il y ait un représentant de la gauche et un représentant de la droite. C'est en vertu de cet accord initial qu'il n'y a pas de candidat de gauche aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

*(Les conseillers votent).*

---

**N° 2007-3919 - déplacements et urbanisme** - Ecully - Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Demande de complément d'autorisation de programme (AP) pour les travaux - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier 2007-3919 est retiré. Nous le représenterons au prochain conseil.

*(Retiré).*

---

**N° 2007-3927 - déplacements et urbanisme** - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges du Rhône réaménagées - Autorisation de signer un marché à bons de commande pour les prestations de propreté et d'entretien courant des espaces verts entre les ponts Winston Churchill et Pasteur - Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3927. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Après avoir rappelé les objectifs de ce marché et rediscuté des conditions d'évaluation de ces prestations, la commission a rendu un avis favorable sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

**M. FOURNEL** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts.

**M. le vice-président BUNA** : Simplement pour souligner que l'on ne reprend pas le débat sur le fond ce soir mais que le principe qui était adopté fait qu'il s'agit, en fait, d'un processus expérimental puisque le marché est de courte durée : deux ans ; il est reconductible de manière expresse deux fois une année. Donc rien d'irréversible, rien d'irréparable, une tentative pour faire en sorte que la gestion des berges soit à la hauteur de la réalisation que nous aurons ensemble dans les mois qui viennent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je veux simplement préciser que cela ne doit pas être une tentative mais une réussite. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme YÉRÉMIAN** : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce rapport, nous pourrions évidemment souligner le coût important du nettoyage des berges. Cependant, ce serait vous faire un mauvais procès car la particularité des lieux à nettoyer impose l'utilisation de nombreux personnels et matériels spécifiques qui engendrent des dépenses lourdes.

Mais, au-delà, ce qui nous intéresse véritablement dans ce rapport c'est faire l'expérience d'un nettoyage globalisé par un service unique pour garantir la propreté d'un lieu. C'est exactement ce que nous souhaitons pour le nettoyage non pas des seules berges mais de tout l'espace du Grand Lyon. Le morcellement de la propreté en différents services ne permet pas d'obtenir une surface entièrement propre à un moment donné. Or, la saleté génère de la saleté. C'est la raison pour laquelle nous espérons que cette expérience puisse enfin vous permettre d'entendre la voix de votre opposition. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous voyez qu'elle a déjà été entendue puisque c'est dans ce sens que nous allons. Enfin, les problèmes sont un peu plus complexes pour la mise en œuvre que la simple théorie. Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés, madame De Coster.

**Mme DE COSTER** : Monsieur le président, chers collègues, tout le monde s'accorde à le dire, cet espace de 100 000 mètres carrés est promis à un grand succès. Il ne doit pas pâtir de ce succès. Il doit rester attractif, même en cas de grande affluence. C'est une sorte de défi car, si nos concitoyens sont exigeants sur la propreté, les pratiques ne sont pas toujours en cohérence. Pour cet espace, il est difficile de prévoir leur comportement : des familles prendront-elles l'habitude de pique-niquer au bord du fleuve ? Des habitants du quartier de promener leurs chiens ? Les jeunes se retrouveront-ils pour palabrer jusque tard dans la nuit ? A nous de donner le la, de leur donner envie de se comporter en citoyens respectueux.

L'écart entre le montant minimum et maximum du marché a été porté à son maximum à cause de la possibilité de voir les berges inondées, donc beaucoup d'incertitude sur le montant des travaux de remise en état. L'avantage de cette solution est la souplesse. Elle va nous permettre de mieux connaître nos besoins au cours des deux prochaines années. Nous pourrons ensuite choisir en connaissance de cause. Au terme de cette

période, nous préférons alors soit un travail en régie, soit le principe de l'appel d'offres. Pour évaluer le résultat du travail du prestataire, la direction de la propreté a prévu d'affecter un ingénieur responsable du site.

Nous resterons attentifs à l'évolution des coûts et prêts à réexaminer ce dispositif au terme de deux ans de ce marché. Le groupe Socialiste votera donc ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

#### Désignation d'un représentant de la communauté urbaine à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron

(Dossier n° 2007-3943)

#### Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous donne le résultat du vote précédent. Le scrutin est-il clos ? Tout le monde a-t-il voté ? Donc scrutin précédent :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	140
- à déduire : bulletins blancs ou nuls.....	35
- nombre de suffrages exprimés.....	105
- majorité absolue.....	53

Sont élus :

\* *titulaires* -

- M. Crédoz.....	94 voix
- M. Longueval.....	94 voix
- M. Chaffringeon.....	94 voix
- Mme David.....	94 voix

\* *suppléants* -

- M. Buronfosse.....	94 voix
- Mme Guillemot.....	94 voix
- M. Linossier.....	94 voix
- M. Pacalon.....	94 voix

Et je vous faire grâce de la trentaine de noms qui ont obtenu une ou deux voix.

---

**N° 2007-3928 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'association Action'elles pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3929 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec le Centre d'information des femmes (CIF) du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3930 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle 2007 avec Rhône-Alpes entrepreneur (RAE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3931 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat 2007-2009 à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3932 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention pluriannuelle 2007-2009 avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3933 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec le mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3934 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle avec l'association Vouloir Entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3935 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3936 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'association Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3937 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-3938 - développement économique** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : convention annuelle de partenariat avec l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) de l'école de management de Lyon (EM) pour son programme d'actions 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3928 à 2007-3938. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

**M. LINOSSIER**, rapporteur : Ces onze rapports concernant les conventions annuelles à passer avec les partenaires du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat ont reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai des demandes de parole. Le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Mes chers collègues, nous votons ce soir onze rapports sur l'implication du Grand Lyon en matière de soutien au développement des entreprises dans le cadre du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, dispositif qui essaie, sous ce mandat, de mettre de la cohérence dans l'action des acteurs impliqués. Les entreprises créant de l'emploi, des richesses, de l'innovation, des activités variées sur un territoire, il est tout à fait bien venu qu'une grande collectivité territoriale comme la nôtre favorise leur multiplication, leur pérennisation, leur renforcement, leur promotion.

J'apprécie par exemple -et vous vous en doutez- que nous accompagnions l'association Action'elles qui soutient avec succès les femmes chefs d'entreprises dont le nombre est supérieur sur notre agglomération à la moyenne française et régionale.

J'apprécie que nous accompagnions des associations comme Rhône développement initiatives ou l'Association pour le droit à l'initiative économique qui aide les porteurs de projets qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Cela conforte l'espérance de vie des entreprises ainsi créées et cela encourage des créateurs d'entreprises issus de parcours sociaux inattendus voire difficiles.

J'apprécie que l'emploi soit un fondamental de tous ces rapports.

Le groupe GAEC regrette cependant que le partenariat du Grand Lyon en matière économique se noue presque uniquement avec les institutions comme la CCI, quelques associations comme celles citées précédemment et les représentants des chefs d'entreprises, le Medef et la CGPME. Rarement, nous avons l'occasion de voter une délibération où les syndicats de salariés sont associés aux réflexions, aux comités de pilotage, au soutien à l'emploi et à l'économie. Je l'ai souligné lors du vote des pôles de compétitivité, je le rappelle aujourd'hui encore.

Certes, les syndicats de salariés doivent s'emparer du sujet, de façon en partie nouvelle pour eux, mais nous avons aussi à favoriser cet intérêt par un triplé gagnant : entreprises, territoires et salariés. Il est tout de même évident que, sur la question forte de la pérennisation de l'emploi, les syndicats de salariés n'ont pas totalement la même analyse et les mêmes suggestions à faire que les représentants patronaux. De même, la modernisation sociale dont tout le monde parle et sent le besoin ne pourra se faire sans les salariés.

Le Grand Lyon est dans une dynamique de développement économique intéressante mais il faut absolument accentuer le rapprochement entre tous les partenaires sociaux. C'était le sens du forum pour une mondialisation responsable que le groupe GAEC a soutenu. Vous avez parlé, lors de ce forum, monsieur le président, de dialogue en panne, de nécessité de gouvernance partagée. Vous avez fait le pari pascalien -je vous cite- qu'en travaillant tous ensemble, nous n'avons rien à perdre et tout à gagner. Concrétisons donc ce pari sur le Grand Lyon, donnons l'exemple dans les deux années à venir avant le prochain forum ! Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, deux informations récentes qu'il s'agit de mettre en perspective :

Première information : le 24 janvier a été rendue publique une importante étude faite par trois inspections de l'Etat (finances, administration, affaires sociales), à la demande du Premier ministre, sur l'ensemble des aides publiques aux entreprises. Elles représentent 4 % du produit intérieur brut, elles représentent 65 milliard d'euros, c'est-à-dire un peu plus que le total du budget de l'Education nationale, près de deux fois le budget de la Défense et le même ordre de grandeur que le total des dépenses hospitalières. Cela représente 942 € par habitant.

Le nombre d'aides est égal à 6 000 selon cette évaluation et -je cite- : "Il en résulte l'impossibilité de piloter et d'évaluer ces dispositifs au regard des objectifs de politiques économiques qu'ils sont censés remplir". Il existe 120 dispositifs différents d'aides à la création d'entreprises et pourtant seulement 10 % des entreprises qui se créent en bénéficient en pratique indiquent les inspecteurs qui ne s'étonnent pas que le doute s'installe périodiquement sur l'impact réel de ces mécanismes d'aide aux entreprises.

Je trouve que ce rapport est une éloge faite au travail des Verts sur l'ensemble de leur collectivité qui ont toujours montré la confusion, l'absence d'efficacité, l'impossibilité de retirer une aide économique quand on en crée une nouvelle et donc je crois que ce travail conforte l'ensemble de l'analyse des Verts.

Deuxième observation, à propos de l'ex-PDG du Printemps qui s'expliquait sur les indemnités et là aussi je cite les chiffres de ce que l'on appelle les "parachutes en or" pour l'ensemble des adhérents du Medef, à savoir :

- le PDG d'Elf Aquitaine, Philippe Jaffrey, 30 à 45 M€,
- en 2002, Jean-Marie Messier 21 M€ dont il a eu quelques difficultés,
- en 2005, 38 M€ pour le PDG de carrefour,
- Daniel Bernard, Serge Remberg 5,3 M€,
- Antoine Zaccari, en 2006, 250 M€.

Aujourd'hui, dans ces aides publiques, on veut soutenir le Medef. Moi et mon groupe avons l'impression qu'ils n'ont vraiment pas besoin de l'argent de notre collectivité publique. On n'a jamais fait autant pour les entreprises, les chefs d'entreprises du Medef n'ont jamais autant perçu d'argent. Y a-t-il encore une légitimité pour que chaque citoyen donne près de 1 000 € de son argent personnel ? Là-dessus, je crois qu'il faut réinvestir ces aides et ne pas continuer cette fuite en avant. C'est pourquoi, à titre au moins symbolique, nous voterons contre le rapport 2007-3833 qui est une aide au Medef car je pense qu'une très modeste cotisation supplémentaire de ses adhérents permettrait d'éviter de gâcher l'argent public.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Communiste.

**M. PLAZZI :** Merci, monsieur le président. Bien sûr, président, notre groupe est sensible à toute action qui contribue au dynamisme économique de notre agglomération et donc de l'emploi et si nous pouvons, par notre aide financière, faire en sorte que le chômage se résorbe, nous ne regretterons pas l'argent public ainsi investi.

Encore faut-il que nous ayons des bilans sur la bonne utilisation de ces fonds ainsi versés au Medef puisqu'il s'agit de la délibération 2007-3933 qui pose le plus de problème, les autres délibérations ayant tout de même un aspect beaucoup plus positif. Comme des propositions présidentielles sont faites

pour le contrôle des élus, on devrait, à plus forte raison, exercer un contrôle sur l'utilisation de ces fonds et ce n'est pas le cas actuellement. D'ailleurs, pour l'ensemble de ces délibérations et la 3933, on peut noter aussi -cela a été souligné par d'autres orateurs- que les organisations syndicales ne sont pas associées à ce jour à ce genre de délibération, ce que l'on peut regretter.

Alors qu'il y a une emprise sur la richesse par le Medef, le Medef entend bien encore l'accroître en libérant les heures supplémentaires, en mettant en œuvre le fameux principe de qui vous savez : "Travailler plus pour gagner plus !". Une logique qui se traduit par une baisse du coût du travail. Le Medef ne pousse-t-il pas le bouchon un peu trop loin en demandant de transformer les dizaines de millions d'euros de cadeaux qu'il a reçus du gouvernement en simples "abattements" ?

Alors on peut se poser la question : faut-il aider le soldat Medef ? Grand pourfendeur de l'Etat providence, dénonciateur sans retenue du soi-disant "assistanat", défenseur de la libre entreprise, le Medef répète à l'envi qu'il n'y aurait pas assez de richesses en France pour les partager. De quoi sourire lorsque l'on sait que la répartition de la valeur ajoutée entre le capital et le travail est passé de 60/40 % à 70/30 en faveur du capital ! Le Medef ne cesse d'augmenter sa part du "gâteau" de la richesse ainsi créée. Il est le grand bénéficiaire des largesses du gouvernement actuel : 62 milliards d'euros donnés comme aide et exonération pour la seule année 2005.

Alors oui pour aider à la création d'entreprises donc de l'emploi mais avec une véritable appréciation sur le nombre d'emplois ainsi créés, c'est seulement et seulement à ce titre que nous pourrions apporter notre soutien à l'ensemble de ces délibérations. Merci

**M. LEPRÉSIDENT :** Merci. Legroupe UnionpourlaCommunauté.

**M. BROCHIER :** Monsieur le président, notre assemblée, forte de sa compétence en matière de développement économique, malgré ce qui vient d'être dit, n'a pas à rougir de l'aide qu'elle apporte au développement de l'initiative dans la création d'entreprises car développer la création d'entreprises c'est développer l'emploi. Sur les dossiers qui nous sont présentés ce soir, notre groupe porte donc un avis favorable.

Quelques remarques cependant.

En liminaire, certaines associations auraient aimé recevoir un coup de pouce un peu plus important. Je pense par exemple à Rhône-Alpes entreprendre qui mobilise près de 3 000 heures de chefs d'entreprises -oui, mesdames et messieurs, ce sont des gens du Medef !- 3 000 heures pour auditionner 230 candidats en 2005, 274 candidats en 2006, pour donner des prêts d'honneur à 14 en 2005 et 18 en 2006. La subvention accordée à Rhône-Alpes entreprendre est malheureusement toujours la même depuis un certain temps.

Une deuxième remarque que je voulais faire c'est -comme je l'avais dit il y a un an-, compte tenu de la diversité et de la variété des questions économiques et des aides apportées, de créer au sein de notre assemblée un groupe d'étude et de réflexion chargé de suivre dans la durée le développement de ces initiatives. Ce groupe d'étude pourrait d'ailleurs déboucher sur la remise d'un livre blanc de l'économie du Grand Lyon. Force est de constater qu'un an après cette proposition constructive de la part de votre opposition, monsieur le président, dont je fais partie, vous lui avez opposé jusqu'à ce jour une fin de non-recevoir. A mon sens, pourtant, au-delà de nos divergences politiques bien naturelles, je pense que la question de l'emploi est trop importante et exige que nous y réfléchissions tous ensemble.

C'est d'ailleurs dans ce sens que ma deuxième remarque porte. Au-delà des idées partisans, des idées et des analyses d'un autre temps concernant le Medef, je ne suis pas le porte-parole du Medef mais un élu comme vous et il me semble important que la subvention demandée par le Medef et qui est destinée à ouvrir l'entreprise aux enseignants soit allouée. Je ne peux que regretter les paroles qui ont été dites par mes collègues concernant les financements, mélangeant tout et n'importe quoi, alors que cette action qui vous est proposée est simplement prévue pour pouvoir faire venir un certain nombre d'enseignants, de responsables de structures d'insertion pour sensibiliser à l'esprit d'entreprendre, à la connaissance de l'entreprise. Oui, messieurs, l'entreprise n'est pas ce ghetto dont vous parlez, n'est pas l'exploitation de l'homme par l'homme et s'il y a en effet quelques abus -et je suis le premier à le reconnaître- c'est tout de même là où se créent des richesses. Je pense que cette action de sensibilisation du monde enseignant est indispensable si nous ne voulons pas que l'ambition majoritaire -et il y a eu un sondage dans ce sens- des jeunes ne soit pas uniquement tournée vers la fonction publique. N'oublions pas que c'est l'entreprise qui crée les richesses et que celles-ci sont moteur de la croissance du pays et donc de l'épanouissement de tous.

Enfin, la troisième remarque concerne l'action dont vous parlez tout au long de ces dix propositions qui est la maison des entreprises de la Duchère ; oui, c'est une excellente idée, oui je crois qu'il faut l'aider. Cependant, je me permets de vous proposer d'aller plus loin et plus vite car, si nous nous félicitons de cette action, nous regrettons que vous n'ayez pas tenté de libérer des locaux à la Duchère pour que les porteurs de projets d'entreprises ou même les créateurs puissent trouver refuge et que l'on puisse faire une véritable pépinière d'entreprises comme celle que vous allez inaugurer bientôt à Rillieux la Pape.

Je pense, monsieur le président, que le combat pour l'économie et pour l'emploi est commun à chaque élu, à tous les élus -j'insiste- de notre assemblée. Sur ces questions, monsieur le président, majorité comme opposition doivent travailler ensemble pour offrir à nos concitoyens de réelles perspectives d'avenir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Ensuite, j'ai le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président MUET :** Monsieur le président, si mes collègues du groupe Socialiste m'y autorisent, je vais plutôt répondre aux différentes interventions en tant que vice-président chargé du développement économique.

Je pense qu'à travers toutes ces délibérations, nous voyons l'effort que réalise notre agglomération en termes de créations d'entreprises. Alors, j'ai bien écouté monsieur Étienne Tête parler d'un rapport, intéressant effectivement, sur l'ensemble des aides aux entreprises ; c'est vrai qu'en France, c'est un acquis, c'est vrai aussi des allègements, que ces aides soient directes ou se fassent sous forme d'allègements de cotisations. Il y a un autre rapport de la Cour des comptes qui montre bien qu'il faudrait simplifier et mettre un peu d'ordre dans de nombreux allègements de cotisations sociales car je crois qu'il y a plus de vingt-six formes d'allègements de cotisations sociales pour toutes sortes d'incitations.

Mais les deux rapports en question soulignent une chose, c'est que l'un des domaines où l'aide des entreprises est le plus efficace c'est sur la création d'entreprises. Pourquoi ? Parce que le moment où effectivement il faut aider une entreprise c'est essentiellement quand elle naît. Il faut d'abord aider des entreprises à naître, c'est ce que nous faisons avec les incubateurs et les pépinières. Il faut aider ensuite les entreprises

qui sont toutes jeunes à se développer. Et, parfois, il faut aussi aider les entreprises à passer un certain nombre de caps : je pense à des PME qui pourraient grandir et, par exemple, le fait de réserver un certain nombre de contrats à des PME, notamment des contrats publics, c'est aussi une façon de permettre au PME de grandir et donc de créer des emplois. Je dis que dans le maquis des aides aux entreprises qui existent en France c'est probablement ces deux types d'aides qui sont les plus pertinents.

Nous sommes en plein dans ces aides-là. Nous avons fait à Lyon, depuis longtemps, un effort considérable pour rationaliser le parcours du créateur d'entreprise parce que il ne suffit pas d'avoir des dispositifs, il suffit de savoir où s'adresser. Il y a plus d'une vingtaine d'associations sur notre agglomération qui sont concernées par la création d'entreprises. Cela va des associations d'insertion à des associations de financement, à des associations d'entrepreneurs et ce que nous avons fait c'est que nous avons fait en sorte qu'elles travaillent toutes en réseau de façon à avoir vingt-six portes d'entrée pour un créateur d'entreprises et surtout d'avoir fait en sorte que toutes se connaissent.

Prenons un exemple de quelqu'un qui veut créer une entreprise ; on donne, dans un dossier que l'on a présenté sur la création d'entreprises, l'exemple d'une entreprise d'une femme qui a envie de créer son entreprise artisanale à Rillieux la Pape : elle peut s'adresser effectivement à Rillieux la Pape, à la Chambre de commerce. Comme il s'agit d'une entreprise artisanale, la Chambre de commerce peut lui indiquer qu'il faut aller voir la Chambre des métiers. Si c'est une femme qui a plusieurs enfants, c'est utile aussi qu'elle ait un soutien de la part des associations qui s'intéressent plus précisément à la création d'entreprises par les femmes. Nous avons la chance à Lyon d'avoir Action'elles et le Cif qui ont cette action importante.

Par conséquent, nous pouvons mettre à disposition d'un créateur d'entreprise des compétences qui lui permettent de franchir tous les obstacles parce qu'il faut bien dire que la création d'entreprise c'est un vrai parcours du combattant. Pour nous, c'est fondamental, pour une raison simple : on n'est pas toujours très efficace dans la capacité à empêcher des entreprises de disparaître, malheureusement ! -on essaie de le faire- mais je pense qu'il y a un domaine où l'on peut intervenir c'est dans la création d'entreprises ; et un tissu économique c'est vivant, c'est-à-dire que si l'on n'est pas capable régulièrement de faire naître de nouvelles entreprises, au bout d'un moment, on se retrouvera avec une agglomération qui aura perdu une bonne partie de son dynamisme.

Alors, j'ai bien entendu les critiques qui ont été faites sur le fait que nous subventionnions le Medef. Comme l'a dit monsieur Brochier, la subvention concerne la sensibilisation des jeunes mais aussi du milieu enseignant à la création d'entreprises. Donc elle s'inscrit parfaitement dans cette logique.

Monsieur Brochier, en sens contraire, nous critique parce que nous ne développons pas suffisamment les financements à Rhône-Alpes entreprendre. Nous avons trois plates-formes de financement de la création d'entreprises :

- ADIE qui s'adresse à des personnes qui sont en général au RMI ou qui sont au chômage,

- Rhône développement initiative qui s'adresse aussi à des personnes qui ont des difficultés à recevoir du crédit bancaire mais qui peuvent y accéder, donc c'est intermédiaire,

- Rhône-Alpes entreprendre qui s'adresse à des créateurs d'entreprises qui ont vocation à devenir de grandes entreprises.

Ce que nous pensons, nous, c'est que l'effort de la Communauté urbaine doit être plus concentré vers la création d'entreprises qui est la plus difficile, c'est-à-dire la création d'entreprises par des chômeurs, la création d'entreprises par des personnes qui sont au RMI et l'ADIE fait un travail formidable en France dans ce domaine, comme d'autres associations d'ailleurs ; monsieur Vaté en connaît une autre que nous subventionnons aussi dans ce même cadre et qui œuvre pour la création d'entreprises par des chômeurs. Nous pensons qu'il faut effectivement faire un effort de ce côté-là.

J'ai bien entendu ce qu'a dit madame Thérèse Rabatel et ce qu'ont repris d'autres personnes sur la nécessité d'associer tout le monde dans Grand Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, ou plus exactement dans toute l'action économique partenariale que nous conduisons à travers le Grand Lyon l'Esprit d'entreprendre. En ce qui me concerne, je suis favorable à ce que les syndicats, sous une forme à définir, puissent entrer dans ce partenariat. J'attendais notamment la réforme du Conseil de développement -et je suis heureux qu'elle ait eu lieu- pour pouvoir avoir un dialogue plus normal avec les syndicats parce que je pense qu'un responsable du développement économique doit régulièrement recevoir les syndicats de travailleurs de la même façon que j'ai des contacts avec les représentants des entreprises. Je pense qu'à terme sans doute le partenariat Grand Lyon l'Esprit d'entreprendre, -comme le président s'y engageait à terme, je crois- s'ouvrira et nous aurons un partenariat complet et cohérent avec la position que nous défendons effectivement au forum.

**M. LE PRÉSIDENT :** Quelques mots puisque tout le monde a un peu philosophé sur le sujet. Je commencerai par la philosophie, puis j'en arriverai aux résultats pratiques.

D'abord, je crois que dans ces domaines il y a trop de discours simplistes qui peuvent être tenus quelquefois dans les deux sens. Il convient de trouver un équilibre entre l'économique et le social. Ceux qui tiendraient un discours en disant : "On ne peut pas avoir de retombées sociales et il faut que ce soit toujours moins" auraient grandement tort ; ceux qui, par contre, diraient : "Le problème de développement des entreprises et les problèmes économiques ne nous intéressent pas" auraient également grandement tort.

Je me souviens de quelqu'un, qui s'appelle Hervé Laurent, qui à un moment donné était président du Medef et qui développait une idée, avec laquelle je me sentais en plein accord, qui parlait de compétitivité globale ; il disait : "Une entreprise ne doit pas simplement regarder la compétitivité à l'intérieur de son entreprise" et le fait d'avoir de bons transports en commun, un urbanisme qui aille de l'avant, de bons rapports sociaux à l'intérieur de l'agglomération, c'est quelque chose d'important et donc la dépense publique n'est pas systématiquement à condamner, il faut regarder si elle permet effectivement de développer un tissu économique.

Lorsque je regarde ce que nous avons fait sur l'agglomération lyonnaise, je me dis que, dans les choix de partenariats que nous avons faits avec le monde économique, nous n'avons pas si mal réussi que cela. Si nous avons eu les pôles de compétitivité, si aujourd'hui nous sommes, après l'île de France, la première ville pour la création d'entreprises, si, en ce qui concerne l'immobilier d'entreprises et l'investissement privé dans l'immobilier d'entreprises, nous sommes passés de 100 M€ en l'an 2000 à 766 M€ l'an dernier, c'est peut-être parce que nous avons mené ce type d'actions. Moi-même, je dois dire que j'en suis assez satisfait et que je dis à chacun que peut-être le modèle lyonnais pourrait être un modèle qui pourrait être pris en exemple au niveau national si nous souhaitons pouvoir avoir un modèle de croissance.

Je crois qu'il faut regarder à la fois ce que nous donnons, 1,4 M€ -je vous signale que la subvention au Medef c'est 20 000 € sur 1,4 M€- et voir ensuite l'efficacité de notre action.

Ensuite, on nous fait un certain nombre de suggestions. Vous avez peut-être vu qu'il y avait un rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'action économique du Grand Lyon ; à mon avis, cela valait les contrôles internes parce qu'ils sont souvent un peu plus difficiles que les contrôles que nous-mêmes pourrions mettre en place. Le rapport de la Chambre régionale des comptes, à rebours de la Chambre des comptes nationale, sur un certain nombre d'aspects d'aide aux entreprises était particulièrement élogieux ou en tout cas compréhensif pour l'action que menait effectivement le Grand Lyon en matière économique. On va essayer de continuer ainsi et de continuer à développer notre agglomération et son tissu économique.

Voilà, je mets le dossier aux voix... Monsieur Vaté.

**M. VATÉ :** Comme l'a signalé le président Muet, j'ai des liens de proximité avec le programme Entrepreneur de la cité et je vous demande la permission de ne pas prendre part au vote sur le rapport 2007-3936.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Je mets au vote avec votre réserve :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

M. Vaté n'a pas pris part au vote du dossier n° 2007-3936 (articles 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

**M. TÊTE :** Ce n'est pas un rapport mais neuf. Vous pouvez simplement noter le vote contre du groupe sur le rapport 2007-3933.

**M. LE PRÉSIDENT :** Et sur les autres vous votez ?

**M. TÊTE :** Pour. Vous voyez, c'était un signe de montrer que 20 000 € de moins ne changeait pas la face de l'histoire de l'économie mondiale !

**M. LE PRÉSIDENT :** Non.

**M. TÊTE :** Et de les donner aussi d'ailleurs !

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous savez, j'essaie de faire comme vous : une pensée globale, agir local.

Adoptés, le groupe Les Verts ayant voté contre le dossier n° 2007-3933.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine  
au sein de l'association des  
communautés urbaines de France (Acuf)**

**(Dossier n° 2007-3955)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais donner maintenant les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	140
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	38
- nombre de suffrages exprimés.....	102
- majorité absolue .....	52

Ont obtenu :

- M. Barthélémy .....	57 voix
- Mme Nachury .....	43 voix
- M. Buronfosse .....	2 voix

Monsieur Barthélémy est élu.

---

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine  
au sein de l'assemblée générale de la  
région urbaine de Lyon (RUL)**

**(Dossier n° 2007-3956)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant au dossier concernant une autre élection pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de la région urbaine de Lyon (RUL). J'ai la candidature de madame Dubost.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous allons faire à nouveau circuler les urnes et nous passons au dossier suivant présenté par monsieur Brochier.

*(Les conseillers votent).*

---

**N° 2007-3940 - développement économique** - Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Brochier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3940. Monsieur Brochier, vous avez la parole.

**M. BROCHIER**, rapporteur : Je vous prie de m'excuser, monsieur le président, je préparais mon vote... utile ! Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons un temps de parole pour le groupe UPC. Intervention retirée. Le groupe UMP ?

**M. PETIT** : Pas retirée ! Nous votons ce soir trois rapports accordant des subventions à l'association Infocité, à Imaginove et à l'Espace numérique entreprises. Nous nous félicitons du dynamisme du secteur des technologies de l'information et des loisirs numériques et des conséquences positives qui en découlent pour notre agglomération. Nous espérons tous que ce dynamisme sera porteur de créations d'emplois durables, de facilités d'accès au numérique et que nous saurons ainsi nous positionner efficacement face à la concurrence mondiale de ces secteurs.

Parallèlement à tout cela, vous avez annoncé par voie de presse la signature d'un partenariat avec Microsoft, partenariat intéressant, bien qu'il n'aborde pas complètement, pas encore du moins, certains problèmes pourtant très concrets d'accès au haut débit, au développement du wifi et de l'accès à Internet dans la ville (pas uniquement que dans les bibliothèques municipales).

L'arrivée de Microsoft à Lyon va certainement modifier quelque peu les projets en cours d'Infocité, d'Imaginove et de l'ENE et nous souhaiterions savoir comment toutes ces actions vont s'articuler à l'avenir avec Microsoft.

De plus, ce partenariat ne manquera certainement pas de provoquer des réactions quant aux futurs appels d'offres liés aux environnements informatiques de nos villes. Il faudra veiller nous tous à faire preuve d'une grande neutralité dans nos choix futurs car même si Microsoft est la référence mondiale dans ces domaines, d'autres environnements concurrents se développent aujourd'hui, tels que Firefox ou OpenOffice.

Enfin, nous souhaitons que les attentes réelles des usagers en termes d'offres de haut débit et de très haut débit, de développement du wifi et de l'accès à l'outil Internet pour tous deviennent une priorité en permettant une offre diversifiée.

Bien entendu, nous voterons l'ensemble de ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Muet, vous voulez... Ça y est, vous avez retrouvé, monsieur Broliquier ?

**M. BROLIQUIER** : J'ai retrouvé mes esprits effectivement. Je voulais juste vous expliquer en un mot pourquoi nous ne voterons pas ce rapport puisque depuis longtemps nous attirons votre attention sur l'impossibilité d'un double financement ville de Lyon et Grand Lyon sur une même compétence, pour une même action. Alors, à longueur de conseils, vous continuez à nous présenter de tels projets comme si la Ville et le Grand Lyon n'étaient que des lignes de trésorerie à tirer selon votre bon vouloir. Tant que vous ne nous aurez pas apporté d'éléments de réponse satisfaisants sur cette question juridique, nous ne prendrons plus part au vote sur ces dossiers. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur le vice-président Muet.

**M. le vice-président MUET** : Monsieur le président, une réaction à l'intervention relative à Microsoft. Il faut rappeler que le partenariat avec Microsoft, comme nous avons eu un partenariat avec IBM, Sun, OpenOffice, ce dernier étant le développeur des logiciels libres, traduit simplement le fait que Lyon joue un rôle important en matière de développement de l'Internet citoyen, à la fois en France et dans le monde.

C'est nous qui avons porté la lutte contre la fracture numérique, la solidarité numérique internationale et c'est à ce titre que Microsoft s'est intéressé à ce que faisait Lyon. C'est nous qui avons une des agglomérations les plus attentives qui soit à l'Internet citoyen et je rappelle qu'en ce qui concerne notre indépendance, on ne peut guère avoir de doute.

Nous avons accueilli l'an dernier la conférence internationale OpenOffice, c'est-à-dire la conférence du logiciel libre, nous avons plaidé dans le sommet mondial pour la société d'information pour que les villes s'équipent en logiciels libres, nous avons nous-mêmes, dans la plate-forme de la ville et en partie dans de nombreuses applications informatiques de la Communauté urbaine, utilisé le logiciel libre et, quand nous avons un partenariat avec Microsoft, c'est sur des bases très claires, c'est sur le développement d'un pôle édition logiciels. On imagine mal qu'un pôle de compétitivité édition logiciels se fasse sans un des acteurs importants d'édition logiciels et nous aurons aussi tous les acteurs du libre.

C'est sur le côté éducatif que Lyon a fait des efforts considérables en matière d'utilisation des technologies de l'information dans le domaine éducatif en étant une des premières villes à équiper massivement toutes ses écoles de classes informatiques reliées à l'Internet. C'est ce qui a intéressé tous les acteurs du développement des logiciels informatiques, Microsoft en fait partie.

C'est aussi sur l'assistance à la formation d'un certain nombre d'intervenants dans le domaine des espaces numériques que nous avons fait des investissements considérables pour que tous les Lyonnais puissent accéder à ces technologies gratuitement dans des espaces numériques.

Microsoft nous propose, dans un partenariat, de former un certain nombre de personnes au développement et à l'usage de ces technologies. Je pense que cela s'inscrit complètement dans ce que nous faisons. Il a été très clair que de toute façon les appels d'offres de la ville sont complètement indépendants de toute relation que l'on puisse avoir avec une entreprise avec laquelle on est partenaire, qu'il s'agisse d'IBM, de Sun, de bien d'autres et de Microsoft.

Je crois que ce qui a attiré toutes ces grandes entreprises à avoir un partenariat avec Lyon, c'est peut-être notre exemplarité en matière d'Internet citoyen, c'est même probablement cette exemplarité sur la scène nationale et internationale.

Je crois que nous sommes très à l'aise pour répondre aux inquiétudes que vous évoquez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. BROCHIER.

**N° 2007-3942 - développement économique** - Protocole de coopération avec la ville de Lviv en Ukraine - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3942. Madame Gelas, vous avez la parole

**Mme la vice-président GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour la Communauté.

**M. BROLIQUIER** : Monsieur le président, pourquoi Lviv ? Quels sont les bénéfices attendus pour Lviv et ceux attendus pour Lyon ? Quel sera le coût de cet accord pour la collectivité ? Quel est l'intérêt de cet accord pour le Grand Lyon ? Nous continuons de ne pas comprendre les objectifs stratégiques de votre politique à l'international et il faut dire également que vous ne prenez pas vraiment la peine de nous l'expliquer malgré nos interrogations. En conséquence, nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas, vous voulez dire un mot ?

**Mme la vice-présidente GELAS** : L'idée de ce dossier est de monsieur Daclin et il est absent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Daclin n'étant pas là, je peux vous dire, sur la globalité - parce que je ne connais pas le dossier précis de Lviv-, sur la politique générale de coopération décentralisée du Grand Lyon, qu'elle ne doit pas être si mauvaise que cela puisque l'Agence française de développement, qui comme vous le savez même pour le compte du Gouvernement la coopération décentralisée, a signé -et c'est vrai que cela ne s'est pas vu car c'était le même jour que l'accord avec Microsoft- un accord de partenariat avec le Grand Lyon -c'est le premier qu'il signait- de manière à ce que le Grand Lyon puisse être le maître d'œuvre de la politique qui était développée par l'Agence française pour le développement.

Nous mettrons donc le premier projet en œuvre à Ouagadougou d'ici quelques mois et nous aurons l'occasion d'en reparler, si vous voulez. Mais monsieur Daclin avait fait un tour complet de la politique de coopération. Je crois même d'ailleurs qu'il existe un documentaire écrit qui avait été remis aux uns et aux autres et donc, apparemment, l'AFD avait vu ce documentaire ; sans doute vous a-t-il échappé, je demanderai à monsieur Daclin de vous le donner. Il faudra demander à l'AFD de retirer sa coopération avec le Grand Lyon et au Gouvernement de ne pas nous solliciter ! Peut-être les grands organismes internationaux comme l'AFD, comme la FAO, par exemple, voient-ils mieux que vous ce que nous pouvons faire dans la coopération décentralisée. Enfin, nul n'est prophète, on va dire, dans son groupe !

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2007-3944 - développement économique** - Participation de la Communauté urbaine à la société anonyme concessionnaire des aéroports de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3944. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cette fois-ci, il s'agit des aéroports ; j'espère que chacun voit le dossier, même si chacun ne partage pas forcément le même avis. Donc je donne la parole d'abord au groupe Aglo.

**M. BERTRAND** : Monsieur le président, mes chers collègues, ce projet de délibération participe directement de l'application de la loi du 20 avril 2005 portant notamment sur les nouvelles dispositions relatives aux grands aéroports régionaux. Si cette loi accorde généreusement un strapontin aux collectivités locales, dont la nôtre, dans le capital de la future société aéroportuaire, elle n'en comporte pas moins des dispositifs qui peuvent se révéler pervers et que nous condamnons par avance.

Confier la gestion d'une future société aéroportuaire, dont le capital est certes détenu par l'Etat (60 %), la CCI (25 %) et les trois collectivités locales (15 %) mais va bientôt s'ouvrir aux partenaires privés, est un choix fait par le Gouvernement qui conduit à s'interroger sur l'objectif à atteindre et ses conséquences éventuelles.

La première conséquence -et la plus dommageable à notre avis- est le retour vers la centralisation, pas seulement parisienne mais également mondialiste.

Dans le système antérieur, la gestion de Saint-Exupéry était essentiellement du ressort de la chambre de commerce de Lyon, donc du milieu patronal local. Demain, nous aurons en face de nous des groupes multinationaux dont le siège sera à Paris ou à Londres, à New York, à Tokyo ou à Shanghai. Pour un des éléments essentiels de l'avenir de notre développement économique, l'aéroport de Saint-Exupéry, je préfère de loin les patrons qui ont décidé de continuer à vivre ici plutôt que des intérêts financiers sans frontière ni patriotisme régional.

Il n'est même pas sûr qu'avec un total de 40 % du capital pour les collectivités locales et la CCI, nous pourrions continuer à assurer un rôle de régulateurs dans le principe de continuité du service public, sachant que nous ne pèserons pas lourd face aux impératifs économiques du majoritaire privé. Les collectivités locales pourront-elles exercer un "droit de préemption" à hauteur des subventions accordées antérieurement ? C'est un grand point d'interrogation.

En l'espèce, je ne vous cache pas que l'esprit de cette loi de 2005 permet avant tout à l'Etat de combler un déficit budgétaire structurel en organisant, à l'instar de nos autoroutes, la vente de ses bijoux de famille. Cependant, la loi est votée et bientôt promulguée. Nous ne sommes que des spectateurs devant les dispositions législatives. Prenons garde de ne pas nous donner tous les moyens afin de répondre de manière constructive à toutes ces interrogations légitimes et de devenir des acteurs proactifs plus que de simples figurants, puisqu'il vaut mieux faire partie du casting que pas du tout ! C'est pourquoi, en fin de compte, nous voterons en faveur de cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Bertrand, je suis exactement de votre avis. Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je partage en grande partie ce qui vient d'être dit. Je me contenterai de souligner que je crois que nous sommes tous conscients des enjeux que représente l'aéroport. Mais, avec la solution qui nous est proposée, a-t-on les garanties que cela nous donnera les moyens d'influer sur la gestion et l'avenir de l'aéroport ? Nous n'en sommes pas certains, loin de là. Nous voterons le rapport mais nous souhaitons vraiment, de ce point de vue, que les conditions soient réunies, pourquoi pas la loi changée, pour qu'effectivement on puisse influer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, avant d'aborder l'objet du rapport, il faut remercier la chaîne de télévision du Sénat qui a réalisé une émission, reprenant celle diffusée en 1973 par René Dumont. Le candidat des écologistes à la présidentielle explique le réchauffement climatique, la question de la surpopulation, la place de la voiture qu'il faudrait laisser au garage, la nécessité de développer les pays les plus pauvres et d'économiser les ressources terrestres qui s'épuisent. Aucun des protagonistes de l'époque ne le prend au sérieux en usant

d'arguments que l'Histoire a aujourd'hui démentis. Aujourd'hui, les signes du réchauffement climatique sont évidents. Ce sont les écologistes d'hier qui avaient donc raison.

Dans la continuité de trente ans d'écologie politique, Nicolas Hulot reprend l'essentiel des thèmes que nous avons exposés dans cette assemblée -je cite- : "Car, quels que soient les progrès techniques de nos ingénieurs, il n'existe pas de solution permettant à neuf milliards d'individus de consommer pour l'éternité comme un Français d'aujourd'hui", écrit à propos de la voiture et de l'avion dans *Pour un pacte écologique* à la page 86 ; et d'expliquer qu'il faut retourner à la modération énergétique.

Nous sommes donc devant un temps fort du débat de société. Il y a une vingtaine de jours, Nicolas Hulot rejetait définitivement l'idée d'être candidat à l'élection présidentielle pendant que d'autres candidats, notamment les deux premiers des sondages, à savoir Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, signaient le pacte écologique. C'est à la lumière de la discussion que nous avons sur l'avenir de l'aéroport Saint-Exupéry que nous mesurerons si la signature du pacte écologique est une tartufferie de plus, comme nous en voyons souvent dans le cadre des campagnes électorales ou si, au contraire, les deux grands prétendants -qui n'ont jamais pensé qu'à cela, soit en se rasant, soit en se coiffant- ont vraiment changé.

L'aviation civile est le moyen de transport le plus polluant, incompatible avec les perspectives du développement durable. Je ne citerai pas l'ensemble de mon rapport et une note écrite va être distribuée aux conseillers pour être plus bref mais je citerai simplement deux rapports.

Celui de l'IFEN, qui a été publié en 2004, donne l'ensemble des conditions : un passager en avion consomme 140 grammes de CO<sup>2</sup> au kilomètre contre en moyenne 100 grammes pour la voiture et bien entendu, beaucoup plus que pour le train. Plus la distance est courte plus l'avion est émetteur par rapport à la voiture ; ainsi, sur un vol court, c'est 66 % de plus de consommation, ce qui veut dire que les vols nationaux n'ont vraiment aucune raison d'être face à l'existence du fer, et du TGV en particulier. Un Français qui réalise une fois un aller-retour à New York augmente de 25 % son impact sur les gaz à effet de serre.

Le rapport de l'IFEN, qui est alarmant, est confirmé par un autre rapport issu du conseil général des Ponts et Chaussées sur la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre. C'est dire que les plus hautes autorités de l'Etat montrent qu'aujourd'hui, Les Verts avaient parfaitement raison sur l'analyse.

Maintenant, quand on regarde l'histoire de l'aéroport Saint-Exupéry, on constate qu'à l'origine, en 1970, on nous annonçait 12 millions de passagers pour 1992 ; nous ne l'avons pas réalisé. Ensuite, nous avons investi 880 MF pour faire une gare à Satolas, un de ces éléphants blancs à la française ; 500 voyageurs par jour en 1997. Aujourd'hui, l'intermodalité c'est-à-dire les passagers qui vont de l'avion au train ou du train à l'avion, c'est 0,6 % des passagers de l'aviation, ce qui montre que l'on s'est trompé une fois de plus. Enfin, en 1997, pour relancer un plan de dynamisme de l'aéroport, on nous annonce 8 à 10 millions de passagers en 2007 ; évidemment, nous n'y sommes pas !

A ce niveau d'erreurs, on pourrait s'interroger si nous ne sommes pas devant des symptômes caractéristiques de l'incompétence et cela ne serait qu'anecdotique si derrière tout cela il n'y avait pas beaucoup de chiffres. Nous avons droit tous les ans au rapport annuel de Saint-Exupéry ; celui de 2006 se vante très brillamment de 3 % de croissance. Lorsque l'on regarde ce qui

se passe ailleurs -heureusement ! Et là, on s'en réjouit-, nous sommes bien en-dessous des autres : on citera Charleroi à Bruxelles, 16 %, même l'aéroport de Bordeaux, 5,2 % et, de plus, la croissance se fait seulement au national, c'est-à-dire le plus négatif en matière de développement.

Lorsque l'on regarde les faiblesses de l'aéroport -nous l'avons toujours souligné et cela depuis les études des Verts des années 1996-1997-, l'emport moyen est le plus faible de tous les aéroports comparables. L'emport moyen c'est le nombre de passagers par mouvement. Dans l'étude faite par l'Assemblée nationale, il était de 49 en 2002 alors qu'il est de 100 à Paris, 52 à Nice, 62 à Marseille, 64 à Toulouse. Il est d'ailleurs en contradiction même avec la stratégie d'Airbus, la politique de l'aéroport qui veut privilégier au contraire les gros porteurs en invoquant, il est vrai, quelques économies de carburant. La faiblesse du ratio passagers-mouvement tend à prouver ce que nous avons toujours dit, que le niveau de rentabilité pour les compagnies aériennes de l'aéroport de Saint-Exupéry est l'un des plus faible.

Depuis que nous avons mené aussi une étude sur le débat des différentes pistes, nous avons parfaitement montré l'inadéquation avec la perspective de faire ajouter deux pistes. Là encore, l'étude que Les Verts avaient sortie -et que l'Acenas avait sortie à peu près dans les mêmes termes- a été confirmé par le rapport de l'Assemblée nationale dont c'est un plaisir de vous lire :

"La capacité ou offre aéroportuaire est définie comme le flux d'avions ou de passagers qu'un aéroport est en mesure d'écouler. Cette définition semble a priori simple et de bon sens mais elle recouvre des notions variées et les nombreux paramètres à prendre en compte la rendent d'autant plus difficile à manier. En effet, comment comprendre que l'aéroport de Lyon, avec deux pistes, ne comptabilise que 5 millions de passagers alors que l'aéroport de Manchester écoule un trafic de 15 millions de passagers et de 144 000 mouvements avec une seule piste ? Comment expliquer que Roissy-Charles de Gaulle écoule 48,3 millions de passagers et 502 000 mouvements avec quatre pistes alors que Londres-Heathrow totalise 63 millions de passagers et 466 000 mouvements avec deux pistes ?".

Confirmant, comme je vous l'ai dit, l'analyse des Verts que l'on s'est toujours trompé à confondre investissement en piste avec une véritable dynamique.

Sur l'évolution statutaire de l'aéroport Saint-Exupéry, si la philosophie de la prise de participation dans le capital de l'aéroport Saint-Exupéry était enfin une véritable volonté d'appliquer à l'aviation civile la vérité des prix, nous pourrions être enclins à discuter de cette hypothèse. Mais nous savons, à la lecture de votre rapport, que la démarche politique n'est pas celle-ci. Nous avons déjà cité l'expérience des décisions antérieures.

Pour mémoire, les trois collectivités (Région, Département, Communauté urbaine) ont aidé à l'investissement de 60 M€ en donnant 36 M€ alors que la simple vérité des prix, comme nous l'avions démontré à l'époque, une augmentation de 4 % uniquement des redevances permettait de couvrir l'emprunt. Là encore, on fait beaucoup appel aux subventions des collectivités locales.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner encore que le développement à marche forcée de l'aviation civile n'a été rendu possible que par une politique de subventions sans égale. La plus importante aide économique est bien sûr l'absence d'impôt. Comme le souligne d'ailleurs le rapport parlementaire de monsieur Philippe Druon, socialiste, sur la création d'un nouvel aéroport, l'aviation civile ne paye ni TIPP...

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Tête, il faut conclure, cela fait vingt minutes.

**M. TÊTE :** Non, non !... C'est certainement l'éloge de l'importance de mon débat qui voit vingt minutes là ou je n'en ai fait que quatre et je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Il y a les aéroports et il y a les montres !

**M. TÊTE :** Si cela vous gêne que je cite un élu socialiste, je vais passer sur ce point très important et dire que l'important est sur la volonté de remettre à niveau l'ensemble des taxes sur l'aviation civile au lieu de continuer. Pour vous donner l'estimation dans la suite des débats antérieurs, l'aide que la France fait à l'aviation civile représente 1,5 à 2 milliards d'euros par an. Or, quel a été le débat et quel est d'ailleurs la pacte qu'a fait signer monsieur Hulot à l'ensemble des candidats ? C'est justement de remettre à niveau avec une taxe écologique.

Les priorités en termes d'aviation civile peuvent se résumer ainsi : il faut s'arrêter de subventionner directement ou indirectement l'aviation civile qui doit payer, comme tous les modes de transports, au moins les impôts de droit commun qui s'appliquent aux autres modes de transports. Il faudra aller plus loin comme le proposent tous les écologistes en général, et Nicolas Hulot en particulier, mettre un impôt écologiste sur tout ce qui est polluant comme l'aviation civile.

Je crois que c'est une erreur d'analyse de croire que le développement de l'aviation civile et d'un aéroport est un moyen de développer l'économie. Il faut au contraire apprendre à développer l'économie sans les avions et non pas à développer les avions pour donner l'illusion que l'économie se développe comme nous l'avons démontré par l'ensemble de nos chiffres.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je ne voudrais pas qu'elle soit oubliée : on cite Nicolas Sarkozy, on cite Ségolène Royal, je voudrais citer Dominique Voynet qui ne manquera pas de reprendre aussi ces thèses. Vous l'oubliez dans votre propos !

**M. TÊTE :** C'est le programme des Verts, je ne savais pas que... Et je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Donc nous passons maintenant au groupe Communiste.

**M. PLAZZI :** Après les verts, voilà les rouges...

*(Rires).*

**M. TÊTE :** Vous êtes certainement plus buvable !

**M. PLAZZI :** La lumière est rouge et la couleur rouge, président...

Monsieur le président, chers collègues, sous couvert d'un nouveau cadre juridique pour la gestion des grands aéroports nationaux et régionaux, la loi du 20 avril 2005 n'est ni plus ni moins que la mise en place de la privatisation du secteur aérien. En créant des sociétés aéroportuaires, même si dans un premier temps le capital reste majoritairement public, l'objectif de la loi est bien de céder les parts de l'Etat aux acteurs privés. Les collectivités, dont la nôtre, pèseront peu pour inverser cette volonté politique.

Autant dire que cette loi, sous l'aspect dit de "modernisation du transport aérien", est source de régression pour les usagers et les salariés du transport aérien mais aussi pour les habitants

et les élus locaux riverains des plates-formes aéroportuaires. Car, derrière le glissement du statut juridique de ces aéroports, s'affirme plus fondamentalement le glissement d'une logique de service public, d'emploi et de cohésion territoriale vers une logique de libre concurrence.

En ouvrant la possibilité de créer des sociétés pour l'exploitation de ces aéroports, le Gouvernement invite clairement les collectivités territoriales à passer à la caisse alors même qu'elles se seront déjà vu transférer bon nombre d'équipements dans le cadre de la récente loi relative aux libertés et responsabilités locales, dont elles n'ont pas fini de supporter les conséquences financières. Cela doit certainement expliquer l'attitude réservée de la région Rhône-Alpes sur ce dossier.

Cette loi suscite de grandes inquiétudes chez les personnels, à la CCI comme pour les agents des aéroports, en manque d'informations sur leur futur statut. Ils souhaitent que leur situation professionnelle soit clarifiée une fois pour toutes. Sont-ils des agents publics ou privés ? La délibération qui nous est présentée est muette sur ce sujet.

Chacun comprendra notre opposition sur cette loi dont le but est d'inscrire l'organisation du transport aérien dans la logique de la libre concurrence édictée par la Constitution européenne.

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de débattre de l'aéroport Saint-Exupéry, notamment lors de la séance du 7 juillet 2003. Le groupe Communiste au Grand Lyon avait avancé un certain nombre d'arguments à partir de l'étude réalisée par Algoé consultants montrant l'utilité de l'aéroport pour les activités économiques, dont l'emploi en Rhône-Alpes. Nous partageons le principal souci de l'opinion publique, la situation de l'emploi et l'aggravation du chômage. Les 5 000 salariés des aéroports Saint-Exupéry et Lyon Bron sont soucieux de leurs conditions de travail et de leur garantie d'emploi face à la concurrence entre les compagnies aériennes, notamment américaines et européennes, avec les risques, comme cela apparaît, du désengagement possible que cela comprend.

Ce souci des salariés additionné aux préoccupations de qualité de vie des riverains, dont certains sont en même temps riverains et salariés, s'exprime par un malaise social évident dans le secteur de l'est lyonnais. Nous avons en son temps proposé, dans l'esprit de la charte de participation adoptée par notre assemblée, d'associer les syndicats intéressés, les associations des riverains et les élus locaux à la conduite des futurs projets sur ce site. Peut-être n'est-ce pas trop tard pour nous organiser ?

C'est pourquoi nous souhaitons que l'aéroport Saint-Exupéry, plutôt qu'un lieu de concurrence capitaliste exacerbée, soit un outil d'échanges et de coopération économique en Europe avec tous les autres pays. Nous ne prenons pas pour argent comptant les conceptions de la CCI et du Medef pour le développement des transports, le renforcement des moyens des aéroports de Lyon Bron et Saint-Exupéry qui devraient intégrer la démarche d'une nouvelle culture d'agglomération sur la base du concept de développement durable et solidaire alors qu'elles ne reflètent que les mécanismes actuels de concurrence exacerbée pour les intérêts privés dominants, y compris entre les villes françaises.

La délibération de ce soir est plombée par la loi d'avril 2005 ; elle ne permettra pas aux collectivités de jouer pleinement leur rôle. Notre groupe refuse d'entériner un tel choix de société. On ne peut que s'interroger sur ce véritable cadeau foncier fait aux sociétés privées qui vont pouvoir bénéficier gratuitement d'infrastructures financées par l'argent public. Aussi, notre groupe ne pourra apporter son soutien à cette délibération et, en l'occurrence, nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UDF.

**M. VINCENT :** Monsieur le président, le groupe UDF est d'accord pour que le Grand Lyon prenne des parts dans la société aéroportuaire. Nous considérons que l'infrastructure de transport qu'est l'aéroport joue un rôle majeur dans le développement économique local. Il est essentiel pour l'attractivité du territoire. Son développement répond à l'objectif de concilier aménagement du territoire, développement régional et dynamisme commercial.

Ceci étant, nous pensons que la loi devra être révisée car il est vrai que l'on demande beaucoup aux collectivités territoriales d'investir et notre crainte est que si demain les intérêts privés sont divergents de ceux des collectivités, il y ait conflit. Il est indispensable que la collectivité ait une minorité de blocage.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UPC.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes face à une délibération extrêmement importante car elle marque l'engagement de notre collectivité à participer à la gestion et au développement des aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Lyon Bron.

Un tel engagement a été rendu possible par la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports. Le texte a été voté par le Parlement après des débats animés puisqu'il a fait l'objet du dépôt d'une motion d'irrecevabilité, du dépôt d'une question préalable et, pour finir, d'un recours en annulation devant le Conseil constitutionnel. Les opposants au texte ont critiqué ce qu'ils considèrent comme un désengagement de l'Etat et une remise en cause du service public.

En fait, je voudrais brièvement rappeler que cette loi a trois objectifs :

- le premier objectif -sans doute le plus emblématique- est de transformer l'établissement public Aéroports de Paris en une société anonyme au sein de laquelle l'Etat détiendra la majorité du capital ;

- le deuxième objectif, de nature économique, consiste en la modernisation du calcul et du recouvrement des redevances aéroportuaires et la création d'une commission consultative aéroportuaire ;

- le troisième objectif -et qui nous concerne directement- se rapporte à la mise en place de sociétés gestionnaires dans une douzaine d'aéroports régionaux actuellement exploités par les chambres de commerce et d'industrie dans le cadre d'une délégation de service public.

Rappelons que la loi préserve le rôle majeur des chambres de commerce puisque c'est à leur demande que l'Etat peut autoriser la cession ou l'apport de la concession aéroportuaire à une société dont les CCI détiendront au moins 25 % du capital. La loi prévoit également la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'entrer dans le capital de ces sociétés à hauteur de 15 % dans un premier temps.

Mais, s'agissant de la composition du capital, rien n'est figé. La loi ouvre toutes les possibilités. Toutes les hypothèses sont sauvegardées : ce peut être un mode de gestion voisin de ce que l'on connaît aujourd'hui, caractérisé par la prééminence de la CCI avec des financements essentiellement publics ; ce peut être, à l'inverse, une plus grande ouverture du capital sur le secteur privé afin d'obtenir des financements plus importants.

Pour notre part, nous pensons que cette disposition législative est l'occasion de prendre en compte la nécessité d'élaborer un plan de développement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry dont les insuffisances actuelles ont été relevées dans un certain nombre d'études émanant d'organismes différents.

D'abord, il faut rappeler qu'avec 6,5 millions de passagers en 2005, Saint-Exupéry n'est que le quatrième aéroport français derrière Roissy, Orly et Nice et à égalité avec Marseille et Toulouse. Sur le plan européen, la situation laisse apparaître des écarts conséquents avec les principales métropoles du continent.

Par ailleurs, dans la perspective d'une plus grande concurrence entre les plates-formes aéroportuaires, l'aéroport Saint-Exupéry doit faire face à plusieurs défis :

- l'amélioration de l'accueil de la clientèle,
- le développement du trafic international, et notamment intercontinental,
- le développement de l'offre de services aéroportuaires avec l'implantation de compagnies *low cost*,
- le développement d'activités économiques induites, notamment tertiaires, sur le site de l'aéroport ou à proximité du site de l'aéroport,
- la mise en place de liaisons rapides avec le centre de Lyon, avec Eurexpo et aussi avec les principales villes de Rhône-Alpes.

Tous ces points devraient faire l'objet d'études précises en sachant que Saint-Exupéry dispose de deux atouts importants que n'ont pas forcément ses concurrents : d'une part, des disponibilités foncières indispensables à son développement ; d'autre part, les conditions de l'organisation de l'intermodalité avec la gare TGV.

Monsieur le président, mes chers collègues, le texte qui nous est présenté aujourd'hui n'est qu'une étape qui marque la volonté de la Communauté urbaine de s'impliquer dans le processus de développement des aéroports de Lyon. Nous le voterons sans état d'âme. Mais nous souhaitons que, dans un proche avenir, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, notre collectivité soit un acteur essentiel dans la définition d'une stratégie offensive pour faire de Saint-Exupéry un aéroport de dimension européenne et nous souhaitons également que notre collectivité favorise l'ouverture de la gestion de l'aéroport au secteur privé afin de répondre aux importants besoins de financements nécessités par le développement de la plate-forme multimodale de Satolas.

Le régime juridique régissant les aéroports régionaux n'avait pas subi de modification depuis 1933. Le législateur a fort opportunément tracé un nouveau cadre à l'intérieur duquel les acteurs locaux de l'aménagement du territoire et du développement économique ont la possibilité de susciter une gestion plus moderne et plus efficace des plates-formes aéroportuaires. Si nous ne saisissons pas cette chance, il en sera fini de notre ambition de faire de la région urbaine de Lyon une métropole de dimension européenne. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai le groupe UMP.

**M. LELIÈVRE :** Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord, nous tenons à rappeler -comme cela est très bien explicité dans ce rapport- l'importance du développement des aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Lyon Bron pour notre

agglomération, en raison de la nécessité d'accroître l'attractivité économique de notre métropole sur le plan international. Il est fondamental de considérer ce site de plus de 5 000 emplois qui présente des perspectives d'avenir évidentes en matière de créations d'entreprises et d'activités diverses. Cette orientation est déjà déclinée dans le Scot en cours d'élaboration.

Nous ajouterons l'indispensable évolution de cette plate-forme multimodale prenant en compte de nouvelles perspectives dans le cadre de la réalisation des nouvelles infrastructures ferroviaires (CFEL et Lyon-Turin), tant au niveau régional qu'au niveau international (TGV). La ligne du tramway Leslys en cours de réalisation permettant une liaison performante avec la Part-Dieu et l'interconnexion avec les autres modes de transport en commun sera de toute évidence un facteur déterminant pour une nouvelle orientation, compte tenu de la part du ferroviaire au détriment de l'aérien.

Nous croyons globalement positive l'évolution législative qui nous permet de rentrer dans le capital de la SA concessionnaire des aéroports de Lyon, compte tenu des enjeux qui viennent d'être rappelés, et ce pour plusieurs raisons :

- il est clairement exposé que des capitaux privés pourront entrer dans le capital, ce qui permettra de limiter la dépense publique dans le cadre d'investissements futurs ;
- la garantie d'une visibilité juridique sur le long terme est maintenant possible (jusqu'à quarante ans) ;
- le rôle de l'État, la reconnaissance des chambres de commerce et d'industrie sont définis. L'attribution d'un nouveau rôle aux collectivités locales nous semble particulièrement important car, si soutenir et optimiser les retombées économiques est indispensable, un autre aspect qui mérite toute notre attention, aussi bien pour Saint-Exupéry que pour Lyon Bron, est la protection des habitants résidant actuellement dans les territoires concernés, secteurs où l'habitat se développe.

Notre groupe votera ce rapport parce qu'il expose clairement que le risque financier est limité et que les 15 % détenus par les collectivités locales nous permettront de défendre les intérêts de notre métropole et de ses habitants, et plus particulièrement les riverains directement concernés, en défendant l'optimisation des pistes actuelles avant tout investissement. Nous sommes aussi favorables bien entendu à une participation en substitution de la Région si nécessaire.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai bien aimé votre conclusion. Grande habileté pour ménager la chèvre et les choux. Donc, nous passons maintenant au groupe Socialiste.

**M. LINOSSIER :** Je veux tout d'abord rappeler que le parti Socialiste a voté contre la loi portant sur la création des sociétés aéroportuaires.

L'application de cette loi risque de conduire à une privatisation des aéroports dans la mesure où rien n'empêche l'Etat, qui détient 60 % des parts, de les revendre à des sociétés privées en faisant au passage une belle plus-value. On sait que c'est dans ses intentions aujourd'hui. De plus, cette loi fixe à 15 % maximum la part des collectivités locales. Ce qui ne leur permet pas de peser comme il le faudrait dans les choix et la stratégie que mettront en place les sociétés aéroportuaires. C'est dangereux quand on connaît l'impact de l'aéroport et celui du trafic aérien sur le développement local et sur l'environnement.

Ceci étant dit, la loi a été votée contre notre gré, elle rentre en application. Pratiquer la politique de la chaise vide serait une erreur car la collectivité serait impuissante pour éviter que la société aéroportuaire, une fois privatisée, privilégie ses propres intérêts au détriment de l'intérêt collectif et de l'environnement. Donc il vaut mieux être à l'intérieur, même minoritaire, que spectateur à l'extérieur. Si l'on veut garder un espoir d'avoir réellement son mot à dire pour peser sur les choix, il faut impérativement s'entendre avec les autres collectivités, la Région, le Département et avec la CCI qui détiendra 25 % des parts. Il convient notamment d'anticiper sur la revente des parts de l'Etat au privé et de constituer un noyau dur d'actionnariat public car l'enjeu sur le respect des objectifs des acteurs locaux et sur le respect de l'environnement est fondamental.

Beaucoup de questions se posent en matière environnementale. Outre les nuisances phoniques, l'avion est de loin le moyen de transport le plus énergivore. On peut légitimement poser la question de son évolution à terme, bien qu'il soit indispensable aujourd'hui pour le développement économique de la région toute entière. Comment concilier, tricoter le développement durable des aéroports et des transports aériens ?

Dans les objectifs communs de tous les Scots de l'aire métropolitaine lyonnaise, il est spécifié que l'aéroport Saint-Exupéry est un équipement stratégique. Ces Scots veulent concevoir de concert un projet fort de l'aménagement autour de l'aéroport. Le développement économique devra s'organiser autour de la plate-forme multimodale de Saint-Exupéry en s'appuyant sur les aspirations des communes riveraines. Des choix difficiles vont donc être à faire. Sans une présence de la puissance publique forte dans le conseil de surveillance de la société aéroportuaire, nous serions impuissants pour faire respecter nos objectifs. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je voudrais m'adresser d'abord à Etienne Tête pour lui dire que nous constatons ce qui est constatable et que nous voyons bien, par exemple, que l'avion est énergivore par rapport au train à grande vitesse. C'est pour cela que chaque fois que l'on peut substituer un train à grande vitesse sur des distances à moyen terme, il faut effectivement le faire.

Par contre, je fais remarquer qu'aujourd'hui, dans les grands projets européens, nous avons six projets, dont le Lyon-Turin, qui sont développés ou qui sont classés comme prioritaires sur trente projets qui sont recensés aujourd'hui. Pour développer ces projets, la Commission européenne avait demandé un budget de 20 milliards d'euros, elle a obtenu un budget de 8 milliards d'euros. On voit bien les points de suspension qui sont effectivement attachés au développement de ces réseaux à grande vitesse à travers l'Europe en attendant que des décisions soient prises. Et je veux dire que la France est un des pays où, au niveau des gouvernements, on était plutôt contre le fait de mettre 20 milliards d'euros parce que le souci prioritaire de la France est aujourd'hui la PAC et tant qu'effectivement nous mettons la PAC en premier, c'est vrai que sur la recherche, c'est vrai que sur les réseaux de transports à grande vitesse, les crédits sont extrêmement limités et cela nous amènera peut-être dans l'avenir à réviser notre position. Je l'espère en tout cas parce qu'aujourd'hui, c'est une autre agriculture dont nous avons besoin.

Ceci étant, on ne peut nier qu'il y a un lien entre le développement des aéroports et le développement de l'activité économique d'un certain nombre de villes. Je reviens vers vous parce que vous avez cité Manchester. Si Manchester est située aujourd'hui au septième rang du TOP 15 des grandes cités européennes vers lesquelles nous voulons tendre, si elle a le premier parc d'exposition d'Angleterre, c'est uniquement pour une chose, c'est

qu'elle a effectivement un aéroport qui, comme vous le dites, transporte quelques 15 millions de passagers par an et que le système constitué fait que Manchester a tellement d'importance pour son aéroport qu'aujourd'hui, la société qui gère l'aéroport est une société de droit privé mais dans laquelle les capitaux public, et le Grand Manchester en particulier, sont majoritaires. On peut regarder le modèle et c'est un modèle de développement qui peut effectivement nous inspirer pour l'avenir.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Communiste et intervention citoyenne.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

### Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de la région urbaine de Lyon (RUL)

(Dossier n° 2007-3956)

#### Résultats de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne les résultats du dernier vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	130
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	46
- nombre de suffrages exprimés.....	84
- majorité absolue.....	43

Ont obtenu :

- Mme Dubost.....	76 voix
- M. Barthélémy .....	3 voix
- M. Broliquier .....	2 voix
- M. Crimier.....	1 voix
- M. Guimet.....	1 voix
- M. Vesco.....	1 voix

Mme Dubost est désignée.

---

**N° 2007-3948 - finances et institutions -** Individualisations d'autorisations de programme opérations globalisées 2007 : bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3948. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI,** rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit d'un rapport de type nouveau. Cette délibération confie à la direction de la logistique et des bâtiments qui est désormais positionnée comme référent achat dans le domaine de sa compétence avec comme assistant technique et référent technique la direction foncière de l'immobilier. Ils ont à valoriser un programme qui, d'une part, s'inscrit dans cette politique d'achat public, notamment avec le concept haute qualité environnementale, concernant la construction, la maintenance des bâtiments, la gestion des énergies, les moyens généraux

des services et qui, d'autre part, intègre aussi notre notion d'énergie renouvelable dans nos projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre qui impulse des changements de comportement et génère des économies d'énergie, notamment dans les locaux tertiaires, l'exploitation du parc véhicules légers et la mise en place d'une politique de maintenance préventive. C'est une délibération très importante qui concerne un ensemble de domaines.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Monsieur le président, mes chers collègues, une intervention pour noter avec satisfaction la concrétisation des engagements de la Communauté urbaine dans le développement durable.

En ce qui concerne l'achat des véhicules, nous avons voté en septembre dernier un rapport qui nous engageait dans la démarche Topten, une démarche environnementale poussée et nous sommes un peu surpris que ce rapport n'en fasse pas mention. Pourquoi ? A voir.

Par ailleurs, il nous semblerait intéressant d'avoir, dans le cadre du plan de déplacements entreprise du Grand Lyon, des kilomètres parcourus par les véhicules de service. Les résultats du PDU à ce jour montre que la mise des véhicules en pool est effective avec 36 % des véhicules concernés. En parallèle, le nombre d'abonnés TCL est plus important que nos objectifs initiaux. Ce sont donc des résultats très intéressants. Ils peuvent être complétés -et c'est ce que nous demandons- par ceux de l'ensemble des kilomètres parcourus, la consommation d'essence, les émissions de CO<sup>2</sup> pour évaluer si, comme on le souhaite, le kilométrage est en baisse ainsi que les pollutions générées.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Un point sur ce dossier. Pour en revenir à notre discussion de tout à l'heure, vous savez que Lyon exerce la présidence des Eurocités et un dossier qui m'est cher est que les grandes cités européennes pourraient peut-être lancer des appels d'offres communs pour pouvoir développer des véhicules propres. Si une vingtaine de grandes villes pouvaient s'associer ensemble pour mettre au point un cahier des charges commun, évidemment, les grands constructeurs seraient amenés à regarder ce projet avec intérêt. Il se trouve que Jacques Barrot était là la semaine dernière et je lui ai demandé d'explorer cette idée sur le plan juridique au niveau de la commission européenne parce que c'est un projet que nous serions prêts à développer avec les Eurocités. Voilà ce qui va dans le sens de ce que nous disons, à savoir que nous voulons lutter contre l'effet de serre non pas simplement dans les mots mais dans les actes.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

---

**N° 2007-3950 - finances et institutions** - Corbas - Convention de transfert de l'aérodrome au profit de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3950. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération est importante pour notre Communauté urbaine parce qu'elle nous permet de maîtriser une opportunité foncière de 113 hectares. A cette délibération sont joints deux protocoles, l'un pour les relations entre la commune de Corbas et la Communauté urbaine, l'autre pour permettre l'installation d'un espace à vocation sociale et de loisirs. Egalement, le ministère de la Défense conserve la jouissance d'une partie de terrain qui est pollué jusqu'à la fin des travaux de dépollution. Avis très favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC. Pardon, j'étais déjà au dossier suivant ! Le groupe UMP.

**M. SARDAT** : Monsieur le président, chers collègues, comme vous le savez, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dans son article 28, transférait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 aux collectivités territoriales ou leurs groupements les aérodromes civils appartenant à l'Etat, à l'exception des aérodromes d'intérêt national et international. La loi de finances rectificative du 30 novembre 2006 a reporté la date de transfert des aérodromes au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Par des accords antérieurs, la Communauté urbaine s'est engagée à céder à la ville de Corbas une partie des terrains occupée par le ministère de la Défense afin que nous puissions aménager un espace à vocation sociale et de loisirs en accompagnement du projet d'implantation de la nouvelle maison d'arrêt de l'agglomération lyonnaise.

Je voudrais donc revenir sur le protocole d'accord reçu le 6 février dernier. En effet, je prends bonne note que la communauté urbaine de Lyon s'engage à céder à la commune de Corbas le terrain dénommé "aérodrome Saint Symphorien d'Ozon-Chaponnay", parcelle d'une superficie de dix hectares. Cette cession, à titre gratuit, concerne la plus grande partie de la zone militaire anciennement occupée par le cinquième GHL.

Mon intervention de ce soir consiste à revenir sur la parcelle de terrain ajoutée à cette cession. En effet, cette parcelle d'une surface de 22 100 mètres carrés longeant l'ancienne zone militaire nous a été cédée, également à titre gratuit, sous réserve que nous prenions en charge les frais de réseaux d'eau et d'assainissement liés à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage. C'est sur ce point que j'aimerais revenir, à savoir que les travaux d'assainissement ne font pas partie des compétences communales. A ce stade du projet, on ne raisonne plus uniquement sur l'aménagement de l'aire d'accueil des gens de voyage mais sur la totalité de la zone aérodrome Lyon Corbas. Il convient donc de reprendre rendez-vous afin d'affiner la négociation selon la législation en vigueur, en cohérence avec le ministère de la Défense et des Transports. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc je verrai cela.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

**N° 2007-3954 - proximité, ressources humaines et environnement** - Présentation du rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Dubost rapporte le dossier 2007-3954.

**Mme DUBOST,** rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour le dossier présentation du rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Deux minutes pour le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL :** Monsieur le président, la loi Handicap votée début 2005 nous oblige pour la première fois à nous pencher sur notre action en matière d'emploi de travailleurs handicapés et c'est à notre avis une bonne chose.

L'obligation est double : celle de faire un bilan quantifié de notre effort en matière d'obligation d'emploi au regard de l'objectif de 6 % prévu par les textes, sachant que la part manquante fait l'objet d'une pénalité ; la seconde obligation consiste justement à inscrire ce bilan une fois par an à l'ordre du jour communautaire, après passage au comité technique paritaire.

Ce premier bilan a mis en évidence toute la difficulté d'un recensement quand les intéressés eux-mêmes ne souhaitent pas forcément faire connaître leur situation de handicap. Il a également montré que, du fait de ses compétences, la Communauté urbaine demande, pour une part importante de ses effectifs, de bonnes conditions physiques. Cela rend d'autant plus important d'explorer la piste ouverte par la loi de compenser le déficit d'emplois directs de personnel handicapé dans le Grand Lyon par des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées ou des centres d'aide par le travail. Actuellement, nos contrats de ce type se montaient très exactement à 519 € en 2005. Même si la chose n'est pas forcément simple, puisque nous sommes en général un gros donneur d'ordres et qu'en face, on a affaire à de petites structures, il doit être possible de faire mieux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. C'est vrai que l'on n'est pas à 6 % ; on est mieux que l'Etat qui est à 3,6, que la fonction publique territoriale qui est à 3,8, nous sommes à 4,6. Ce n'est pas encore suffisant mais nous allons aller de l'avant. Donc qui est pour ? Pardon ! Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER :** Juste un mot, monsieur le président, parce que la lecture de ce rapport nous a déçus. Vous venez de le rappeler, la Communauté urbaine ne respecte pas la réglementation en matière d'emploi des handicapés, elle est donc obligée de payer une pénalité. Comme quoi il ne suffit pas de faire des discours sur les thèmes sociaux, il faut agir en conséquence. Les élus qui voteront ce rapport n'auront bien entendu plus le droit de stigmatiser les entreprises qui sont dans le même cas. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui, enfin nous essayons de progresser, je vous le dis. J'espère que tout le monde fait de même. Nous ne stigmatiserons aucune entreprise qui veut aller de l'avant.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST

**N° 2007-3962 - proximité, ressources humaines et environnement** - Communes du Sage de l'est lyonnais - Elaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Actions 2007 - Convention - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3962. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST,** rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Deux minutes pour le groupe UMP.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, délégué avec d'autres collègues de la Communauté urbaine pour représenter notre assemblée au sein de la Commission locale de l'eau et après avoir présidé plusieurs groupes de travail, je crois utile d'apporter quelques précisions supplémentaires à ce rapport, compte tenu de l'importance du sujet.

Depuis maintenant quatre ans, la Commission locale de l'eau (CLE) travaille à élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais. Ce document, qui fixe des objectifs de protection et d'utilisation de la ressource en eau, est opposable aux administrations et aux collectivités. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre dernier stipule qu'il est aussi opposable aux tiers sous certaines conditions. Le Sage doit être validé par la CLE en juillet 2007 puis soumis à une large consultation avant d'être approuvé par le Préfet. Sa mise en œuvre effective est donc prévue pour fin 2008, début 2009.

J'attire votre attention sur le travail intensif que la CLE consacre à la construction de ce document Sage : dans un territoire périurbain aux enjeux forts, la CLE est le siège d'une concertation efficace et d'une collaboration saine entre des acteurs très variés, dont les points de vue sont parfois divergents. Au final, tous ont pris conscience des problèmes liés à l'eau dans l'est lyonnais et de l'articulation nécessaire entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

A travers le Sage, la CLE montre sa volonté de trouver des solutions adaptées au territoire : elle se fixe des objectifs de protection des ressources en eau potable, de reconquête de la qualité de la nappe et de gestion durable des eaux souterraines tout en intégrant les dimensions de développement urbain et économique inhérentes à l'est lyonnais. Le partenariat avec les membres du Scot est d'ailleurs une constante dans la démarche de la CLE.

Pour conclure, les acteurs qui participent à cette démarche Sage ont la satisfaction d'intégrer des solutions de protection et de gestion de l'eau dans un document qui n'est pas qu'un catalogue

de bonnes intentions mais un vrai outil réglementaire qui nous permettra de mettre en application les dispositions nécessaires pour préserver les ressources en eau de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau, dont les décrets sont en cours d'élaboration et doivent être promulgués au cours de cette année.

C'est pourquoi je souhaite un vote unanime de notre conseil pour l'approbation de la convention concernant les actions 2007, ce qui marquera notre engagement pour la défense de nos ressources naturelles en eau.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

---

**N° 2007-3968 - proximité, ressources humaines et environnement** - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : traitement des déchets par valorisation énergétique - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse est rapporteur du dossier numéro 2007-3968.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Une courte intervention. Nous allons voter ce rapport qui nous propose de faire incinérer entre 8 000 et 18 000 tonnes par an à l'usine de Bourgoin Jallieu alors que le plan départemental d'élimination des ordures ménagères du Rhône 2003-2007 nous oblige à brûler à Gerland 8 000 tonnes par an pour le compte de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais.

Nous allons payer à Bourgoin 150 € la tonne et nous facturons aux Vallons du Lyonnais 100 € la tonne, cela fait que nous perdons 400 000 €. Avec un tel fonctionnement du point de vue de la bonne gestion des impacts sur environnement, on ne peut pas dire que ce soit une réussite. Alors, d'une façon générale, sur les trois marchés qui concernent le délestage des ordures que nos incinérateurs ne sont pas en mesure de brûler, nous comprenons que nos collectivités aient recours à des marchés à bons de commande mais nous regrettons que le prix unitaire à la tonne ne soit pas indiqué dans les délibérations qui nous sont soumises. Au-delà de la forme, il serait bon que notre assemblée dispose de l'information qui nous permettrait d'avoir un ordre de grandeur de la dépense que représente cette surproduction de déchets dans notre agglomération.

Nous appelons aussi que le plan départemental d'élimination des ordures ménagères du Rhône qui est en train d'être finalisé mette fin à une situation aussi aberrante où nous sommes obligés d'importer des déchets que l'on brûle à perte dans nos fours

tout en devant exporter les nôtres. Nous aimerions aussi avoir rapidement - enfin, le plus rapidement possible - des informations sur les négociations en cours au sujet de ce plan, en particulier dans le groupe de travail stratégie des déchets pour éviter d'en découvrir le contenu qui s'imposera à nous une fois qu'il sera en vigueur.

Voilà. Nous votons évidemment ce rapport puisque nous y sommes obligés pour honorer les prescriptions réglementaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

---

**N° 2007-3969 - proximité, ressources humaines et environnement** - Marché public pour la collecte des déchets ménagers et nettoyage des marchés alimentaires et forains situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Avenant n° 2 : mise en place de micro-bennes pour des raisons réglementaires de sécurité et de limitation des coûts - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3969. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe GAEC, elle est retirée ; une intervention du groupe Union pour la communauté, intervention retirée.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

---

**Question orale du groupe UMP relative au bilan du forum pour une mondialisation responsable**

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une question du groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, la question est très courte : pourrait-on avoir rapidement un bilan complet et surtout chiffré du forum pour une mondialisation responsable ? Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Sur ce point, j'avais demandé à mon cabinet d'organiser une première séance de débriefing sur le forum avec l'ensemble des groupes politiques. Cette réunion s'est tenue le 21 décembre dernier. On a donc pu indiquer à cette époque les éléments à la fois qualitatifs et quantitatifs qui vous ont été communiqués, et notamment les principaux chiffres que je voudrais rappeler : 2 800 personnes accueillies sur deux jours, 59 pays représentés, 80 partenaires associés dont les Nations Unies, la Commission européenne, les principales organisations syndicales, le BIT, la nouvelle Organisation syndicale mondiale, le président Abdoulaye Wade, de nombreux chefs d'entreprises.

A l'époque, le bilan financier définitif de ce forum n'était pas connu. Aujourd'hui, nous l'avons : il fait apparaître un déficit de moins de 150 000 € sur un budget de 2 M€. Ce déficit -on vous en indiquera le contenu, je ne vais pas entrer dans le détail, vous le verrez- est-il justifié ? Mais le budget global était-il justifié ? A quoi a-t-il servi ? Il a servi tout simplement, d'une part, à signer la convention dont je vous parlais tout à l'heure avec l'Agence française de développement et, d'autre part, -et c'était dans le journal *Le Progrès* aujourd'hui- à rencontrer Bill Gates et à signer l'accord avec Microsoft ; parce qu'en effet, c'est lors d'une des nombreuses réunions qui s'est tenue en marge du sommet que nous avons eu une rencontre avec le représentant

Europe de Microsoft, avec le président de la République du Sénégal Abdoulaye Wade, avec moi-même et messieurs Daclin et Muet et que nous avons donc décidé que nous aurions cette rencontre avec Bill Gates et que nous signerions cet accord avec Microsoft.

Si l'on devait juger des retombées pour Lyon, ne serait-ce qu'en termes de communication, il devait y avoir à la conférence de presse à peu près cent quarante journalistes du monde entier, une trentaine de télévisions, une cinquantaine de photographes et je crois que finalement, ne serait-ce que pour ces deux résultats, ce que nous avons fait au niveau du forum pour une mondialisation responsable aurait produit ses fruits. Mais j'espère que ce n'est qu'un début et que, dans les années qui viennent, nous aurons la possibilité de faire de ce forum un grand forum mondial qui peut-être nous permettra de faire progresser un peu les problèmes qui sont ceux aujourd'hui de notre planète, tant sur le plan social que sur le plan économique et environnemental. Ainsi aurons-nous rempli quelques progrès dans ces trois piliers du développement durable. Vous aurez un bilan complet.

Notre séance est terminée. Mes chers collègues, merci.

*(La séance est levée à 21 heures 15).*

---

---